

A light blue map of Canada is centered on the page. The word "GéoBase" is written in a large, bold, black serif font across the middle of the map.

GéoBase

Principes, politiques et procédures

*Les données géographiques fondamentales de
prédilection au Canada – recueillies une seule fois,
tenues à jour et accessibles sans restrictions*



27 juillet 2008
Version 1.5



Suivi des modifications

<u>Version</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Nom</u>
0.1	21 juillet 2005	Première rédaction	M. Mephram
0.2	Août 2005	Refonte majeure de toutes les sections	M. Mephram
0.3	12 septembre 2005	Intégration des nombreuses modifications proposées par les réviseurs	M. Mephram et réviseurs
0.4	30 septembre 2005	Intégration des modifications proposées par les réviseurs et suggérées par le Comité directeur de GéoBase lors de la téléconférence du 26 septembre 2005	M. Mephram, réviseurs et Comité directeur de GéoBase
0.5	18 janvier 2006	Modifications découlant de la réunion du Comité directeur de GéoBase à Regina	Comité directeur de GéoBase
0.6	15 février 2006	Corrections additionnelles des membres du Comité directeur de GéoBase après la réunion du 18 janvier (la section 7 – Gouvernance – n'a pas encore été mise à jour)	Comité directeur de GéoBase
1.0	15 mars 2006	Mise à jour de la section 7 – Gouvernance. Document prêt à soumettre au COCG	Comité directeur de GéoBase
1.1	15 juillet 2006	Suppression de la mention « ébauche », le COCG ayant approuvé le document à sa réunion du printemps 2006	M. Mephram
1.2	8 mai 2007	Mise à jour de l'appendice C – Résolutions du COCG	C. Vester
1.3	Décembre 2007	Mise à jour de la section 2.1– Énoncé de vision de GéoBase	M. Mephram
1.4	10 mars 2008	Révision du document et mise à jour de l'information sur les thèmes de données	S. Sauvé
1.5	27 juillet 2008	Corrections Ajout du RHN à la description des thèmes de données Mise à jour de l'appendice C – Résolutions du COCG	C. Vester

Table des matières

Suivi des modifications.....	i
Table des matières.....	ii
1 Introduction.....	1
2 Qu'est-ce que GéoBase?.....	2
2.1 La vision et l'état final envisagé de GéoBase.....	2
2.1.1 Vision de GéoBase.....	2
2.1.2 État final de GéoBase.....	3
2.1.3 Matérialisation de la vision et de l'état final souhaité	3
3 Principes de GéoBase	5
4 Données de GéoBase	7
4.1 Caractéristiques techniques des données de GéoBase.....	7
4.2 Couches de données disponibles.....	8
4.2.1 Données numériques d'élévation du Canada.....	8
4.2.2 Réseau géodésique canadien.....	9
4.2.3 Toponymes canadiens.....	9
4.2.4 Limites géopolitiques canadiennes	9
4.2.5 Réseau hydro national.....	10
4.2.6 Réseau routier national	11
4.2.7 Orthoimagerie satellitaire.....	11
4.3 Nouvelles couches thématiques de données	12
4.4 Processus de sélection des thèmes à ajouter	13
4.5 Processus d'approbation d'un nouveau thème.....	13
4.6 Critères d'approbation d'un nouveau thème de données.....	14
5 Normes de GéoBase.....	17
5.1 Critères d'approbation des normes.....	18
5.2 Normes en vigueur.....	18
5.2.1 Normes bénéficiant de droits acquis.....	18
5.3 Processus d'élaboration et d'approbation des normes.....	18
5.4 Processus de mise à jour des normes	19
6 Portail GéoBase	19
6.1 Politiques opérationnelles	20
6.1.1 Autorisation de distribuer les données.....	20
6.1.2 Maintenance du portail	20

6.1.3	Disponibilité en ligne du portail	20
6.1.4	Le portail donne accès à des données et non à des services d'application.....	20
6.2	Orientations futures.....	20
7	Gouvernance de GéoBase	23
7.1	Généralités	23
7.2	Responsabilités générales des membres fédéraux, provinciaux et territoriaux	23
7.3	Rôles et responsabilités spécifiques des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux	24
7.3.1	Rôles du gouvernement fédéral :	24
7.3.2	Rôles provinciaux :	25
7.3.3	Structure organisationnelle de GéoBase	25

Appendices

Appendice A [Glossaire et définitions](#)

Appendice B [Accord de licence d'utilisation sans restriction de GéoBase](#)

Appendice C [Résolutions du COCG sur GéoBase](#)

Appendice D [Les couches originales de GéoBase et leur définition](#)

Appendice E [Correspondances entre les principes, les caractéristiques techniques de GéoBase et les critères d'approbation](#)

Appendice F [Mandat du Comité directeur de GéoBase](#)

1 Introduction

La création de GéoBase a débuté en 2001, au lendemain de la publication d'un rapport intitulé « **The Case to Upgrade the National Geospatial Information Base** », rédigé par Hickling Arthurs Low à la demande du ministère des Ressources naturelles du Canada. Généralement connu sous le nom de « rapport HAL », ce document dressait le constat suivant : l'information géospatiale fondamentale au Canada risquait de perdre rapidement de son utilité sans un investissement considérable de tous les ordres de gouvernement.

Pour contrer cette tendance, des organismes de cartographie fédéraux, provinciaux et territoriaux ont créé conjointement le programme GéoBase. Il a fallu une bonne dose de coordination et de consultation pour concrétiser le projet. GéoBase a modifié fondamentalement le *modus operandi* des activités nationales de géomatique, surtout en ce qui concerne la collecte et la gestion des bases de données fondamentales, appelées également « données-cadre ».

Le présent document est un recueil des principes, des politiques et des procédures de GéoBase. Il recense également des décisions prises par le Conseil canadien de géomatique (COCG) relativement au développement et à l'orientation de GéoBase. Ce document est mis à jour régulièrement, au rythme de l'évolution de GéoBase.

Les commentaires au sujet de ce document doivent être adressés au Comité directeur de GéoBase, par l'entremise du [Secrétariat de GéoBase](#).

2 Qu'est-ce que GéoBase?

GéoBase est un programme réalisé conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, sous l'égide du Conseil canadien de géomatique (COCG). Il a pour but de constituer et de rendre largement accessible une base commune de données géographiques fondamentales, ou données-cadre, à jour et bien gérée, couvrant l'ensemble du territoire canadien. (Les données de GéoBase servent de référence, de contexte et de canevas à un large éventail de données thématiques utilisées dans des applications gouvernementales, commerciales et individuelles.)

GéoBase repose sur des partenariats et des technologies novatrices. En se concertant, les différents ordres de gouvernement sont en mesure de recueillir et de gérer les données géospatiales avec plus d'efficacité et d'éliminer les doublons.

Les données de GéoBase sont produites et diffusées conformément à des normes nationales. Elles sont accompagnées de métadonnées explicites qui en facilitent l'utilisation. Les Canadiens ont accès non seulement aux données, mais aussi à des mises à jour qui leur sont livrées par le portail GéoBase.

GéoBase est une composante essentielle de l'Infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG). Le promoteur et facilitateur de l'ICDG, GéoConnexions, apporte une large contribution financière aux efforts pour préparer et rendre accessibles les données-cadre de GéoBase. D'ailleurs, le portail GéoBase a été construit selon la vision et les principes qui animent GéoConnexions.

Par le truchement du portail GéoBase (www.geobase.ca), les utilisateurs qui s'intéressent à la géomatique ont accès à ces données-cadre de qualité gratuitement et sans restrictions, en vertu d'une licence commune.

2.1 La vision et l'état final envisagé de GéoBase

Dans cette section, nous verrons en quoi consiste la vision de GéoBase, c'est-à-dire ce à quoi nous voulons parvenir en bout de ligne, et nous examinerons quelques-uns des processus et des activités que nous devons entreprendre pour atteindre cet « état final envisagé ». En sachant où nous allons, nous pourrions mieux évaluer l'efficacité des choix, des options et des décisions qui s'offrent à nous.

Nous nous concentrerons sur l'utilisation de GéoBase par sa clientèle. Il ne sera pas question ici de la façon de s'y prendre pour concrétiser la vision, ni des obstacles à surmonter, ni du mode de fonctionnement de GéoBase. Ces questions relèvent plutôt de la mise en œuvre et de l'exploitation de GéoBase. Elles sont examinées en bonne partie ailleurs dans le présent document.

2.1.1 Vision de GéoBase

Les données géographiques fondamentales de prédilection au Canada – recueillies une seule fois, tenues à jour et disponibles sans restrictions.

2.1.2 État final de GéoBase

Lorsque GéoBase aura atteint son régime de croisière,

- 1) le portail GéoBase donnera accès, à partir d'un guichet unique, à des couches de données thématiques fondamentales qui couvrent l'ensemble du territoire canadien;
- 2) le portail ne stockera pas de données; il donnera accès aux bases de données des fournisseurs en temps réel, c'est-à-dire dès qu'il recevra une demande (cela élimine le risque que deux différentes versions des données soient disponibles en même temps);
- 3) le portail permettra de télécharger des données couvrant des aires arbitrairement définies et des données combinées de différentes façons (ainsi, les clients pourront avoir accès aux données dont ils ont besoin, et uniquement à celles-là);
- 4) les clients pourront utiliser directement, en temps réel, les données auxquelles ils auront accès, et n'auront donc pas à stocker ou à gérer des ensembles de données;
- 5) les données accessibles via le portail seront tenues à jour selon une norme publiée;
- 6) les données fournies par le truchement du portail et les méthodes d'accès obéiront à des normes nationales et internationales largement reconnues et utilisées;
- 7) le portail assurera l'accès à 90 p. 100 des données fondamentales dont les clients de GéoBase auront besoin;
- 8) les données accessibles via le portail seront disponibles gratuitement et pourront être utilisées sans restrictions.

2.1.3 Matérialisation de la vision et de l'état final souhaité

On a conçu pour GéoBase une vision audacieuse et un état final ambitieux qui ne se réaliseront pas du jour au lendemain, et qui exigeront des progrès et des développements technologiques. De plus, le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les municipalités devront modifier leur mode de collaboration pour la collecte, la gestion, la tenue à jour et la distribution des données géographiques.

Dans la présente partie, nous reprendrons chacun des énoncés que nous avons faits dans la section précédente au sujet de l'état final de GéoBase, en examinant leurs implications et en proposant des pistes de réflexion en vue de déterminer comment et quand nous y parviendrons.

- 1) Un accès à guichet unique est actuellement offert sur www.GeoBase.ca. Il existe actuellement sept couches de données-cadre (Données numériques d'élévation du Canada, Réseau géodésique, Toponymes, Limites géopolitiques, Réseau hydro national, Réseau routier national et Orthoimagerie satellitaire). Il serait réaliste de planifier l'ajout de nouveaux thèmes au cours des prochaines années à raison d'un à quatre par année. L'ajout d'un thème exige des efforts considérables et un engagement

de la part des fournisseurs de données. Les exigences à cet égard sont définies dans la section 4 du présent document.

- 2) Pour établir un portail donnant accès en temps réel à plusieurs bases de données disséminées à la grandeur du Canada pour répondre à une demande de données, des améliorations technologiques s'imposent, depuis une augmentation de la largeur de bande disponible jusqu'à la mise sur pied de services normalisés d'accès et d'échange de données. Nous disposerons probablement de la technologie adéquate d'ici quelques années. Entre temps, le portail contiendra des copies de données, que nous devons tâcher de synchroniser avec les données sources.
- 3) Actuellement, le portail permet de télécharger des fichiers mais ne laisse pas l'utilisateur circonscrire des régions d'intérêt. La technologie nécessaire existe, mais son implantation n'a pas été une priorité jusqu'ici.
- 4) La technologie actuelle ne permet pas suffisamment d'accéder au portail directement à partir d'une application. Voilà un problème auquel il faudra consacrer une somme considérable de recherche-développement, et on s'attend que l'accès au portail sera possible d'ici quelques années au moyen de services normalisés comme le service WFS de l'OGC.
- 5) Toutes les données actuellement accessibles via le portail sont tenues à jour selon une norme publiée. La fréquence des mises à jour est fonction de la variabilité des données thématiques.
- 6) Toutes les données accessibles via le portail obéissent à une norme publiée et celle-ci constitue une condition préalable à l'ajout de nouvelles données. On s'attend que l'uniformité des données augmentera avec le temps. Actuellement, on constate des variations d'une région à l'autre, attribuable à des différences de priorités entre les fournisseurs de données. Les normes continueront d'être adaptées aux besoins des clients, et les données seront mises à jour en conséquence.
- 7) Actuellement, les données thématiques ne répondent pas à 90 p. 100 des besoins des clients. Il pourrait falloir jusqu'à une dizaine d'années pour faire les ajouts et les améliorations nécessaires pour atteindre cet objectif. L'identification et l'intégration d'autres thèmes de données demeureront des activités essentielles pendant encore plusieurs années.
- 8) Toutes les données accessibles via le portail GéoBase sont actuellement offertes gratuitement et sans restrictions quant à leur utilisation. Il faudra s'efforcer de maintenir cette pratique.

GéoBase a eu beaucoup de succès jusqu'à maintenant. Un de ses plus beaux fleurons est le Réseau routier national, dont il existe maintenant une deuxième version (RRN 2.0). Cette réalisation a exigé la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à l'élaboration de normes de données et d'un modèle de données, ainsi qu'à la collecte, à la tenue à jour, au partage et à la diffusion des données. Cette collaboration devra demeurer très forte pour que la vision de GéoBase se concrétise.

GéoBase ne fonctionne pas en vase clos. Ce programme doit être réalisé de pair avec d'autres initiatives nationales et locales. Par exemple, GéoConnexions s'emploie actuellement à élaborer bon nombre des normes techniques et des normes de découverte et d'échange de données dont GéoBase a besoin. Le Système national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) et d'autres initiatives nationales qui consomment des données-cadre peuvent à la fois enrichir et exploiter les contenus accessibles par l'entremise de GéoBase.

3 Principes de GéoBase

Un principe est une chose à laquelle on croit. Les principes définissent le contexte dans lequel nous comptons exercer nos activités. Nous nous efforçons d'atteindre un objectif donné en nous appuyant sur un certain nombre de principes, mais l'objectif visé peut être difficile, long ou impossible à atteindre. Cependant, que l'objectif soit atteignable ou non ne diminue en rien la valeur et l'importance des principes qui le sous-tendent.

Dans cette section, nous décrivons les principes fondamentaux qui dictent le fonctionnement de GéoBase et qui orientent les décisions à son sujet.

1) Les données-source, les données régionales et, si possible, les données nationales ont une géométrie commune.

Nous voulons cesser de représenter le même objet de différentes façons à différentes échelles. Nous avons également besoin d'une géométrie commune à différents thèmes de données, pour éviter les conflits. (Par exemple, si une limite municipale correspond à l'axe d'un cours d'eau, il faudrait utiliser la même ligne dans la couche de données hydro et dans la couche des limites municipales.) Il faut cependant admettre que la technologie ne permet pas toujours d'atteindre ce genre de résultat avec efficacité, et c'est pourquoi une certaine souplesse sera de rigueur dans l'interprétation de cette exigence.

2) GéoBase assure une couverture pancanadienne.

Chaque couche thématique de GéoBase couvrira l'ensemble du territoire canadien (voir à ce sujet le point 5 de la section 4.6, à la page 19). En sont exclues les données qui présentent uniquement un intérêt local.

3) Les données-source sont recueillies une seule fois et utilisées de nombreuses fois.

Un des grands principes sur lesquels repose GéoBase consiste à éliminer (ou du moins à réduire sensiblement) les doublons dans le travail de collecte des données. Avant GéoBase, il n'était pas rare que deux organismes distincts recueillent essentiellement la même information dans la même région et à la même époque, sans savoir ce que l'autre faisait. GéoBase atténue ce problème en rendant les données gratuitement et largement accessibles à d'autres organismes, qui s'épargnent ainsi le travail de collecte. Le programme prévoit également un mécanisme de communication et de coordination qui évitera aux organismes de réinventer la roue.

4) Les données-source sont recueillies et tenues à jour le plus près possible de la source.

Les fournisseurs de services des divers ordres de gouvernement ou d'ailleurs se fient aux données contenues dans GéoBase. Un intervenant qui s'engage à fournir des données à GéoBase s'engage du même coup à les tenir à jour et constamment disponibles. Il faudrait confier la responsabilité de la saisie et de la gestion des données d'un thème donné à l'organisation pour qui ce thème présente le plus d'intérêt. Par ailleurs, le coût de la maintenance et de la tenue à jour des données est partagé entre les ordres de gouvernement.

S'il est vrai qu'une seule partie aura la responsabilité de la tenue à jour des données, d'autres parties en bénéficieront et devraient donc y contribuer financièrement. On s'attend en outre que le travail de mise à jour s'effectuera de la manière la plus économique possible.

5) Toutes les données de GéoBase sont disponibles gratuitement.

Les données de GéoBase ne coûtent rien et sont distribuées gratuitement via le portail GéoBase. Par ailleurs, les utilisateurs peuvent exiger des frais pour redistribuer les données ou encore offrir des services à valeur ajoutée à partir de ces données.

L'application de ce principe est essentielle si l'on veut à la fois accroître l'utilisation des données géomatiques au Canada et amener tous les utilisateurs à employer des données communes.

6) Les données de GéoBase peuvent être utilisées sans restrictions.

Toutes les données de GéoBase distribuées par les gouvernements peuvent être utilisées sans restrictions. Autrement dit, elles peuvent être redistribuées telles quelles ou intégrées à un produit à valeur ajoutée. L'utilisateur, cependant, ne peut à la fois modifier des données et continuer à les présenter sous l'étiquette de GéoBase.

7) Les données de GéoBase sont distribuées au moyen d'une licence commune.

Toutes les données de GéoBase sont distribuées en vertu d'une licence de données commune qui a été mise au point par GéoConnexions. On trouvera à l'appendice B le texte intégral de la licence de GéoBase.

4 Données de GéoBase

4.1 Caractéristiques techniques des données de GéoBase

1) Les éléments de données de GéoBase ont un seul et unique ID.

Chaque élément de données a un identifiant (ID) unique, et chaque occurrence et représentation de cet élément porte le même ID. De cette façon, différentes représentations géométriques des données peuvent partager des attributs. Les ID sont des identifiants universels uniques (IDUU) qui sont décrits, définis et documentés dans les spécifications de chaque couche de données-cadre sur le site Web de GéoBase.

2) Les données de GéoBase sont conformes à un modèle normalisé et respectent ou dépassent des exigences minimales en ce qui a trait à l'exactitude, à la résolution et à l'actualité.

Pour chacun des thèmes de données de GéoBase, le Conseil canadien de géomatique a adopté une norme nationale, qui est affichée sur le site Web de GéoBase. Cette norme comprend un modèle de données (ou des modèles dans certains cas) ainsi que des spécifications relatives à la collecte et à la mise à jour des données, qui fixent des exigences minimales en matière d'actualité et d'exactitude.

3) Des métadonnées sont définies et normalisées à l'échelle de l'entité.

Toutes les couches thématiques de GéoBase comprennent des métadonnées établies selon le profil canadien de la norme du FGDC. Avec le temps, on les remplacera par des métadonnées conformes à la norme ISO 19155.

4) Les données de GéoBase et tous les outils qui s'y rattachent sont conformes à des normes internationales.

Pour être compatibles avec les applications géomatiques commerciales et personnalisées, les ensembles de données GéoBase et les outils connexes sont développés conformément à des normes internationales. De plus, les développeurs de données et d'outils de GéoBase sont constamment à l'affût des nouvelles normes et s'efforcent de demeurer à la page.

5) Les données de GéoBase sont continues à la grandeur du Canada.

Les données fournies par les différents gardiens sont alignées (au moyen d'une technique de raccord appelée « edge matching »), pour assurer la continuité de la couverture nationale. Au moment de la mise à jour, les gardiens de deux ensembles de données contigus conservent l'alignement, à moins de s'entendre pour déplacer la bordure. On s'attend à la collaboration des gardiens des données lorsqu'un problème se pose à l'interface de deux ensembles de données.

6) Dépendances entre les couches.

Dans la mesure où la technique le permet, toutes les couches de données de GéoBase sont ajustées verticalement.

4.2 Couches de données disponibles

En 2003, six couches de données thématiques couvrant l'ensemble du territoire canadien étaient mises à la disposition de la communauté géomatique canadienne par le truchement du portail GéoBase. Certaines d'entre elles n'avaient pas encore franchi toutes les étapes du processus de définition et d'acceptation établies pour les nouvelles couches de données de GéoBase. On a quand même décidé de les publier afin de mettre à la disposition des utilisateurs, aussi rapidement que possible, une masse critique de renseignements utiles.

En 2007, une septième couche de données – le Réseau hydro national – a été ajoutée au portail GéoBase. D'ici 2010, le portail sera enrichi de couches de données sur la couverture du sol et les limites municipales. D'autres thèmes sont également à l'étude. Les couches qui viennent d'être ajoutées ont été soumises au processus d'acceptation défini dans le présent document. La même procédure sera utilisée pour les autres couches éventuelles.

Actuellement, le portail GéoBase contient les couches de données-cadre fondamentales suivantes.

4.2.1 Données numériques d'élévation du Canada

Les Données numériques d'élévation du Canada (DNEC) consistent en un canevas ordonné de points cotés espacés à intervalle régulier. Elles sont dérivées des éléments hypsographiques et hydrographiques des données à l'échelle de 1/50 000 et de 1/250 000 contenues dans la Base nationale de données topographiques (BNDT) ou des données acquises par les provinces et les territoires.

La couche des données à 1/250 000 est complète. Celle des données à 1/50 000 est encore en construction; 75 p. 100 du travail a été fait. Il reste encore à réunir les données concernant le Nord du Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. La couche à 1/50 000 devrait être terminée en 2012.

État :	Échelle de 1/50 000 : en cours
	Échelle de 1/250 000 : couche complète
Fréquence de mise à jour :	Correction des erreurs seulement.

Les spécifications détaillées des [Donnée numériques d'élévation du Canada](#) sont affichées sur le portail GéoBase.

4.2.2 Réseau géodésique canadien

Le Réseau géodésique canadien contient des données planimétriques et altimétriques sur des milliers de repères géodésiques répartis à la grandeur du Canada et appartenant à quatre principaux réseaux de contrôle :

- Réseau de base canadien
- Repères altimétriques primaires
- Réseau fédéral de densification 3-D
- Réseau fédéral de densification 2-D

Les renseignements fournis pour chaque repère comprennent les coordonnées géographiques et UTM, l'altitude orthométrique, la fiche descriptive du repère et les données d'inspection.

État :	Couche complète
Fréquence de mise à jour :	Chaque année

Les spécifications détaillées du [Réseau géodésique canadien](#) sont affichées sur le portail GéoBase.

4.2.3 Toponymes canadiens

La Base de données toponymiques du Canada (BDTC) est la banque de données regroupant les toponymes canadiens. Elle est gérée par Ressources naturelles Canada. On y conserve les toponymes et les attributs des lieux géographiques qui ont été approuvés par la Commission de toponymie du Canada (CTC). La BDTC fait autorité; elle peut être consultée par les fonctionnaires et le public. Les changements apportés à la base de données sont fournis par les autorités toponymique du Canada.

Le portail offre un sous-ensemble de la BDTC que l'on peut extraire et visualiser. Cette collection regroupe les toponymes officiels et porte le nom de « Toponymes canadiens ». Elle est également offerte par le truchement du Service canadien de toponymie (SCT).

État :	Couche complète
Fréquence de mise à jour :	Chaque année

Les spécifications détaillées des [Toponymes canadiens](#) sont affichées sur le portail GéoBase.

4.2.4 Limites géopolitiques canadiennes

Cette couche contient des données sur les frontières internationales, interprovinciales et territoriales de même que sur les limites de la zone économique exclusive du Canada. Elle n'est pas destinée à un usage juridique et devrait être utilisée exclusivement à des fins de cartographie et de raccord des ensembles de données. L'ensemble de données contient trois fichiers : un fichier des limites administratives, un fichier des aires administratives et un fichier des métadonnées.

État :	Couche complète
Fréquence de mise à jour :	Au besoin mais peu fréquemment. Ces limites sont statiques.

Les spécifications détaillées des [Limites géopolitiques canadienne](#) sont affichées sur le portail GéoBase.

4.2.5 Réseau hydro national

Le Réseau hydro national (RHN) est la couche de données-cadre qui représente les eaux de surface intérieures du Canada. Il est le produit d'une évolution qui nous a fait passer d'une représentation graphique des eaux de surface intérieures du Canada à un réseau intelligent structuré par bassins versants. Les données du RHN rendent possibles des analyses hydrodynamiques qui peuvent faciliter la gestion des bassins versants et des espèces qui y vivent. Dans les situations d'urgence, comme les inondations ou les déversements de produits chimiques, elles peuvent servir à surveiller les conditions et aider les décideurs à limiter le plus possible les dégâts causés par les inondations ou à endiguer les déversements. Le RHN peut aussi guider les planificateurs dans le choix d'un emplacement optimal pour un barrage ou une centrale électrique. Ces données peuvent s'avérer précieuses également pour la gestion et la surveillance des approvisionnements en eau potable et en eau douce.

Niveaux de complétude

Le RHN sera construit par étapes et atteindra progressivement des « niveaux de complétude » du contenu.

- Le premier niveau de complétude résulte d'un processus automatique dans lequel les données sur les bassins versants sont extraites de la Base nationale de données topographiques (BNDT) du gouvernement fédéral. On obtient des réseaux linéaires; la direction de l'écoulement et la toponymie sont indiquées pour plus de 80 p. 100 des segments.
- Le deuxième niveau de complétude définit les aires de tous les plans d'eau.
- Le troisième niveau de complétude complète la structuration du réseau linéaire en aires de drainage.
- Le quatrième niveau de complétude complète et met à jour la toponymie dans les données du RHN.

Les normes de données et le modèle de données du RHN ont été élaborées par voie de consultation entre le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux et territoriaux. Il est important de signaler que les données de la BNDT seront remplacées par les données provinciales et territoriales recueillies le plus près possible de la source après que les données du RHN auront été diffusées et mises à jour. Le niveau de complétude augmentera à mesure que les données provinciales et territoriales s'ajouteront.

À la fin de 2008, on aura collecté des données sur près de 1100 aires de drainage, qui couvriront l'ensemble du territoire canadien au premier niveau de complétude. On est déjà parvenu au quatrième niveau de complétude pour la totalité de la Colombie-Britannique et un certain nombre d'aires de drainage du Yukon, du Manitoba et de Terre-Neuve-et-Labrador.

État :	1 ^{er} niveau : En cours
	2 ^e niveau : En cours
	3 ^e niveau : En cours
	4 ^e niveau : En cours
Fréquence de mise à jour :	Au besoin

Une description détaillée du [RHN](#) et des [niveaux de complétude du RHN](#) est affichée sur le site Web de GéoBase.

4.2.6 Réseau routier national

Le portail GéoBase donne accès à des données à jour et exactes concernant plus de 1 000 000 kilomètres de routes. Le Réseau routier national (RRN) représente l'axe de toutes les routes canadiennes à usage non restreint au Canada (larges d'au moins cinq mètres, carrossables et sans barrière interdisant l'accès).

En 2005, la deuxième édition du modèle du RRN a été adoptée par le Comité mixte des organismes intéressés à la géomatique (CMOIG) et le Conseil canadien de géomatique (COCG).

La deuxième édition (RRN 2.0) sera progressivement enrichie d'une série d'attributs de base, dont le nom de rue, le nom de lieu et l'intervalle d'adresses entre les intersections.

État :	RRN 1.0 : Couche complète
	RRN 2.0 : En cours
Fréquence de mise à jour :	Chaque année

Les spécifications détaillées du [RRN](#) sont affichées sur le portail GéoBase.

4.2.7 Orthoimagerie satellitaire

Depuis 2003, GéoBase met à la disposition des utilisateurs des orthoimages satellitaires qui couvrent l'ensemble du territoire canadien. La première série d'orthoimages satellitaires de GéoBase a été créée à partir de données Landsat 7 acquises entre 1999 et 2003. Deux scènes de Radarsat 1, obtenues vers 2001-2002, complètent l'orthoimagerie du Grand Nord canadien.

L'orthoimagerie satellitaire de GéoBase est actuellement mise à jour par l'ajout d'orthoimages dérivées de données des satellites SPOT 4 et SPOT 5, qui ont une meilleure résolution que celle des images Landsat 7. Une couverture complète de la masse continentale canadienne au sud du 81^e parallèle sera acquise entre 2005 et 2010. En janvier 2008, les 1000 premières orthoimages SPOT 4 et SPOT 5 ont été diffusées sur le portail GéoBase. Environ 5 000 images compléteront l'« Orthoimage GéoBase 2005-2010 ».

La disponibilité des orthoimages SPOT 4 et SPOT 5 a été rendue possible par des ententes de collaboration conclues entre Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Parcs Canada, Sécurité publique Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec l'appui de GéoConnexions.

Les spécifications détaillées de l'[orthoimagerie SPOT 4 et SPOT 5](#), de l'[imagerie Landsat 7 orthorectifiée](#) et de l'[imagerie RADARSAT 1 orthorectifiée](#) sont affichées sur le portail GéoBase.

État :	Landsat 7 – Couche complète
	SPOT 4 et SPOT 5 – En cours
Fréquence de mise à jour :	Correction des erreurs seulement. Ces images donnent une vue instantanée du territoire et sont mises à jour dans le cadre de projets spéciaux.

4.2.7.1 Points de contrôle de l'imagerie Landsat 7

Un produit auxiliaire de l'orthoimagerie satellitaire est la Couche de cohérence des données, qui contient les points de contrôle ayant servi à la correction géométrique des images du satellite Landsat 7. Ces points peuvent également servir à corriger des données vectorielles et, en tant que données ponctuelles géoréférencées, ils peuvent être représentés avec des données géographiques de diverses sources et de différentes échelles.

Les spécifications détaillées des [points de contrôle de l'orthoimagerie Landsat 7](#) sont affichées sur le portail GéoBase.

État :	Couche complète
Fréquence de mise à jour :	Correction des erreurs seulement, au besoin.

4.3 Nouvelles couches thématiques de données

Le Conseil canadien de géomatique (COCG) s'attend à voir augmenter le nombre de couches de données disponibles dans GéoBase. L'ajout de nouvelles couches dans GéoBase s'effectue suivant la procédure décrite dans le présent document (voir les sections 4.4 et 4.5).

En 2007, le COCG a approuvé l'ajout du RHN, du RRN 2.0, de la couche des données sur la couverture du sol et de la couche de données sur les limites municipales. En 2008, le RHN et le RRN 2.0 ont été versés sur le portail GéoBase. On s'emploie actuellement à définir les normes de données et les modèles de données applicables à la couverture du sol et aux limites municipales. Ces couches devraient être disponibles en 2010.

Au moyen d'un sondage réalisé en 2007 auprès des membres du Comité mixte des organismes intéressés à la géomatique (CMOIG) et du COCG, on a recensé d'autres couches thématiques possibles :

- cartes cadastrales
- réseaux ferroviaires
- réseaux de distribution d'électricité
- structures
- terres des Autochtones et des Premières nations
- principaux bâtiments
- limites des circonscriptions électorales
- parcs

4.4 Processus de sélection des thèmes à ajouter

Il n'existe aucun mécanisme officiel pour déterminer quels thèmes seront ajoutés à GéoBase. Les responsables du programme comptent sur les membres du COCG et sur les utilisateurs de GéoBase pour en proposer.

Le Comité directeur de GéoBase effectue des sondages auprès des utilisateurs, de concert avec d'autres organisations comme GéoConnexions et le CMOIG, afin de cerner les besoins des utilisateurs de données. Les résultats de ces sondages, une fois examinés par le Comité directeur, sont portés à l'attention du COCG.

Les organisations désireuses de proposer un thème à inclure dans GéoBase doivent communiquer avec RNCAN, président du Comité directeur de GéoBase, par l'entremise du [Secrétariat de GéoBase](#).

4.5 Processus d'approbation d'un nouveau thème

L'approbation d'un nouveau de GéoBase doit se faire selon un processus bien défini qui vise à :

1. s'assurer que le thème respecte les exigences de la plupart des utilisateurs de données géomatiques au Canada;
2. s'assurer que les données qui s'inscrivent dans ce thème sont disponibles ou le seront pendant longtemps;
3. s'assurer que les gardiens et les coordonnateurs des données souscriront aux principes de GéoBase.

La section 4.6 « Critères d'approbation des nouveaux thèmes de données » définit les conditions que doit remplir un nouveau thème de données. Ces critères doivent être pris en compte à toutes les étapes du processus d'approbation. Le processus d'approbation d'un nouveau thème comporte les étapes suivantes :

1. Le promoteur du thème présente une proposition au Comité directeur de GéoBase. Cette proposition doit contenir les renseignements suivants :

- a. le contenu général de la couche thématique (par exemple, les terres humides classifiées et leurs relations avec le réseau hydro). Le promoteur n'est pas tenu à ce stade de fournir une définition détaillée, mais il devra le faire plus tard;
 - b. les raisons qui justifient l'inclusion de ce thème dans GéoBase;
 - c. la façon dont ce thème respecte les principes de GéoBase.
2. Le Comité directeur de GéoBase procède à une évaluation préliminaire au terme de laquelle il prendra l'une ou l'autre des décisions suivantes :
 - a. L'inclusion du thème ne présente aucun intérêt, auquel cas le processus prend fin et les membres du COCG sont informés de la décision et des motifs de la décision.
 - b. L'inclusion de ce thème présente un intérêt et le processus devrait se poursuivre.
 3. Le Comité directeur de GéoBase demande au promoteur de passer en revue les critères et de vérifier si chaque condition est respectée. Le Comité directeur de GéoBase ou certains de ses membres aident le promoteur à préparer la documentation.
 4. Le Comité directeur de GéoBase informe les membres du COCG qu'il a reçu une proposition et qu'il a commencé à l'étudier.
 5. Une fois que le Comité directeur de GéoBase est convaincu que le thème proposé remplit toutes les conditions et qu'il devrait être retenu, le Comité directeur de GéoBase prépare, à l'intention du Conseil canadien de géomatique, une résolution recommandant l'inclusion du thème. Cette résolution sera accompagnée d'une évaluation fondée sur les critères établis et d'une estimation des coûts et de l'échéancier.

(On s'attend que les membres du COCG qui participeront à l'élaboration ou à la tenue à jour de la couche thématique s'impliqueront dans le processus bien avant l'élaboration de la résolution, pour être en mesure de défendre la résolution présentée à la réunion du COCG.)
 6. Le Conseil canadien de géomatique a le dernier mot quant à l'inclusion du thème proposé. Pour prendre sa décision, il déterminera dans quelle mesure le thème respecte les critères établis et si la couche peut être implantée et entretenue de façon abordable.

4.6 Critères d'approbation d'un nouveau thème de données

Voici une série de questions qu'il faut se poser pour déterminer l'admissibilité d'un thème de données et s'assurer qu'il respecte les principes de GéoBase. Chaque question se répond par oui ou par non. Chacune est suivie d'un bref énoncé de la raison d'être des exigences et des conditions dans lesquelles il est possible de répondre positivement à la question.

L'appendice E indique les principes et les caractéristiques techniques de GéoBase qui correspondent à chacun des critères d'approbation.

Pour qu'un thème de données puisse être inclus dans GéoBase, il faut répondre par oui à toutes les questions suivantes.

1) A-t-on désigné un coordonnateur de données?

Pour assurer la disponibilité et la mise à jour à long terme de la couche thématique, il est essentiel de désigner un coordonnateur des données (tel que défini à l'appendice A). Le coordonnateur s'assurera que les données sont sous la garde de personnes compétentes.

2) La clientèle de cette couche de données est-elle suffisamment nombreuse?

GéoBase se veut un fournisseur d'information géographique fondamentale (données-cadre). Les données accessibles depuis le portail GéoBase forment un canevas de référence sur lequel nos clients s'appuient pour créer des produits et des services d'information géographique ou autre.

Si la clientèle est trop restreinte ou spécialisée, il n'y a aucun intérêt à diffuser une couche thématique. Il vaut mieux alors faire affaire avec des fournisseurs spécialisés.

3) L'ensemble de données est-il bien défini ou, si ce n'est pas le cas actuellement, le sera-t-il dans le cadre du projet de données?

Des données bien définies se caractérisent par :

- ◆ Un modèle de données normalisé reconnu à l'échelle nationale, qui a été approuvé par le Conseil canadien de géomatique et dans lequel :
 - Toutes les entités et tous les attributs sont définis
 - Les relations entre les entités et les attributs sont définies
 - Les domaines de tous les attributs sont définis
 - Un niveau de contenu minimal est défini (à la fois pour les entités et pour les attributs)
 - Tous les objets ont des identifiants uniques
- ◆ Compatibilité avec des normes internationales (p. ex. normes du Comité technique 211 de l'ISO, normes de l'OGC) applicables au thème de données
- ◆ Des métadonnées sous une forme compatible avec l'ICDG.

4) A-t-on défini et accepté un cycle de mise à jour pour le thème considéré?

Le cycle de mise à jour doit tenir compte de la variabilité des données et des besoins des diverses clientèles qui les utiliseront. Certaines données sont statiques; elles n'exigeront pas de mise à jour ou encore s'accommoderont d'une mise à jour peu fréquente. Les données

altimétriques, par exemple, appartiennent à cette catégorie. Le Réseau routier, par contre, exigera une mise à jour relativement fréquente.

Il faut également que la personne principalement responsable du thème de données en accepte officiellement la responsabilité et que les partenaires, s'il y en a, prennent un engagement formel à cet égard. Les parties à une entente de partenariat (qui sera conclue la plupart du temps) devraient être liées par cet engagement. En outre, cette entente ferait foi de l'engagement pris par le principal responsable de la mise à jour des données. Si une seule personne était responsable de la mise à jour des données, son engagement formel serait constaté dans une lettre adressée au président du Conseil canadien de géomatique. L'ampleur du travail de mise à jour que les personnes responsables s'engageraient à effectuer devrait être proportionnée aux besoins et aux attentes de la clientèle de GéoBase.

Il est important de bien définir ce que l'on entend par « mise à jour ». La mise à jour est l'ensemble des modifications apportées à des données pour tenir compte des changements survenus depuis la collecte des données ou le dernier cycle de mise à jour. En général, les modifications apportées au cours d'un cycle de mise à jour ne touchent qu'un faible pourcentage des éléments de l'ensemble de données. La mise à jour consiste également à corriger les erreurs dans les données.

Par ailleurs, la mise à jour ne comprend pas les modifications apportées à un ensemble de données suite à l'adoption d'une nouvelle norme ou définition des données, ce qui constitue plutôt une « mise à niveau ». Les mises à niveau doivent être négociées cas par cas.

5) La couche de données a-t-elle, ou aura-t-elle, une couverture nationale?

La « couverture nationale » est la caractéristique d'une couche thématique qui couvre chaque partie du territoire d'un pays :

- L'information existe de fait. (Une base de données sur les récifs peut avoir une couverture nationale même si elle ne contient aucune information sur les provinces des Prairies.)
- L'information a suffisamment de valeur aux yeux des utilisateurs de la couche thématique pour justifier le coût de la collecte des données. (Une couche thématique sur la fertilité des sols qui contient uniquement de l'information sur les régions rurales du pays où la campagne agricole dure au moins 100 jours pourrait être considérée comme ayant une couverture nationale.)

Il n'est pas nécessaire que la couche de données ait une couverture nationale le jour même où elle est diffusée, mais le promoteur doit avoir établi un plan et un échéancier réalistes pour lui donner une couverture nationale.

6) L'inclusion de ce thème dans GéoBase va-t-elle éliminer voire réduire considérablement ou prévenir la redondance dans la collecte de l'information?

Deux des objectifs de GéoBase consistent à :

- Éliminer la redondance dans l'information recueillie par différents organismes ou groupes. Cela se traduirait vraisemblablement par une réduction des coûts.
- Faire en sorte que tous les clients disposent de la même base d'information.

Signalons que les données de GéoBase dérivées d'autres données ne sont pas redondantes dans la mesure où elles sont recueillies une seule fois.

7) L'information sera-t-elle recueillie par les organismes les plus près de la source ou avec leur participation?

Les responsables de GéoBase estiment que, de façon générale, les données les plus fiables sont celles que recueille l'organisme qui se trouve le plus près de la source. Lorsque cette condition ne peut être réalisée, un autre organisme peut recueillir les données tant et aussi longtemps qu'il met tout en œuvre pour collaborer avec l'organisme qui se trouve le plus près de la source.

(Pour diverses raisons, notamment les économies d'échelle et la cohérence des résultats, un seul organisme peut recueillir des données pour le compte de plusieurs autres tant et aussi longtemps qu'il agit avec leur accord et leur participation. Il devient alors un agent des organismes le plus près de la source.)

8) L'information sera-t-elle offerte gratuitement aux clients et sans restrictions quant à l'utilisation des données?

GéoBase a pour politique d'offrir les données d'intérêt public gratuitement et sans en restreindre l'utilisation, tant et aussi longtemps que les données ne sont pas fausement représentées ou modifiées et redistribuées sous l'étiquette de GéoBase. Comme le précise la licence d'utilisation, les utilisateurs doivent reconnaître publiquement que les données proviennent de GéoBase.

Pour déterminer si les données peuvent être distribuées sans restrictions, il faut tenir compte des questions de vie privée, de loi et de sécurité.

9) A-t-on cerné et réglé toutes les questions liées à l'hébergement des données, que ce soit sur le portail GéoBase ou ailleurs?

Si la couche thématique occupe énormément d'espace (comme dans le cas des orthoimages) ou une largeur de bande extrêmement étendue, il faudrait alors songer à des solutions possibles.

5 Normes de GéoBase

Entre autres caractéristiques, les données de GéoBase « *sont conformes à un modèle de données normalisé et respectent ou dépassent des exigences minimales en matière d'exactitude, de résolution et d'actualité* ». Dans cette section du document, nous verrons comment les normes sont élaborées et selon quels critères. Nous ferons également un tour d'horizon des normes qui ont été adoptées jusqu'à maintenant.

5.1 Critères d'approbation des normes

- 1) Les normes de GéoBase doivent s'accorder avec les normes internationales.
- 2) Les normes de GéoBase définissent ce que l'on veut obtenir et quand, mais elles n'indiquent pas comment.
- 3) Les normes de GéoBase seront tenues à jour.

5.2 Normes en vigueur

À ce jour, trois groupes de normes ont franchi toutes les étapes du processus d'élaboration et d'approbation décrit dans la section 5.3 du présent document :

- Réseau routier national, version 1 (RRN 1.0)
- Réseau routier national, version 2 (RRN 2.0) (révisions de la norme RRN 1.0 pour y inclure les noms de rue, les noms de lieu et les intervalles d'adresses entre les intersections)
- Réseau hydro national (RHN)

Toute la documentation se rapportant à ces normes est affichée sur le site Web de GéoBase.

5.2.1 Normes bénéficiant de droits acquis

Plusieurs des couches thématiques offertes sur le site de GéoBase obéissent à des normes qui n'ont pas franchi toutes les étapes du processus d'élaboration et d'approbation défini dans le présent document. Il s'agit en l'occurrence des couches suivantes :

- Données numériques d'élévation du Canada
- Réseau géodésique
- Toponymes canadiens
- Limites géopolitiques
- Orthoimagerie satellitaire

Les normes relatives à ces produits ont été soumises au COCG et adoptées en vertu de la résolution F05-11. Elles serviront de point de départ à tout autre travail de normalisation relatif à ces couches thématiques.

Aucune autre norme ne sera ainsi exemptée du processus décrit dans le présent document. Ce processus sera désormais appliqué systématiquement.

5.3 Processus d'élaboration et d'approbation des normes

L'élaboration des normes sera un processus mené conjointement avec des équipes coprésidées par des représentants du gouvernement fédéral et des provinces/territoires. Les

présidents de l'équipe d'élaboration des normes verront à ce que les membres fédéraux/provinciaux/territoriaux intéressés soient convenablement représentés au sein de l'équipe. Ils s'assureront également que le processus d'élaboration des normes fait une large place à la consultation et à la contribution des utilisateurs. On s'attend que les membres du COCG procèdent à des consultations adéquates au sein de leurs domaines de juridiction respectifs et qu'ils rendront compte des résultats de leurs démarches.

Voici les diverses étapes du processus :

- 1) Le COCG approuve une demande de nouvelle norme et désigne les coprésidents de l'équipe chargée de l'élaboration de la norme en question.
- 2) Les coprésidents, les gardiens des données et les partenaires volontaires rédigent la norme.
- 3) Une première version de la norme est largement distribuée pour examen et commentaires.
- 4) Les commentaires sont intégrés dans la norme.
- 5) RNCan examine la norme à la lumière des normes internationales applicables et des autres thèmes pour s'assurer qu'elle est cohérente et, s'il constate un défaut de conformité, il en avise les organismes participants et le Comité directeur de GéoBase.
- 6) Des ateliers se tiennent avec des experts du domaine (internes et externes) de tout le Canada, pour examiner la norme de façon approfondie et la modifier au besoin.
- 7) La version révisée de la norme est soumise aux membres du COCG, pour examen.
- 8) Après une période d'examen d'au moins deux mois, la norme est soumise au vote des membres du COCG.
- 9) La norme est acceptée si 75 p. 100 des membres votants du COCG se prononcent en faveur.

5.4 Processus de mise à jour des normes

Tout membre du COCG peut voir la nécessité de modifier une norme. Pour qu'un changement soit adopté, 75 p. 100 des membres votants du COCG doivent se prononcer en faveur.

Le processus est le même pour la modification d'une norme que pour l'adoption d'une nouvelle norme.

6 Portail GéoBase

Le portail GéoBase (www.geobase.ca) est la partie de GéoBase la plus exposée au public. Il est donc important qu'il soit riche d'information utile et qu'il renvoie une image positive de GéoBase et de ses partenaires. Sa principale vocation est de donner accès aux données de GéoBase, mais il constitue également un outil de communication essentiel.

À partir du portail GéoBase, l'utilisateur peut accéder à toutes les normes de GéoBase, obtenir les données, et comprendre en quoi elles consistent et de quelle façon elles peuvent être utilisées. Le portail offre également de l'information et des nouvelles au sujet des améliorations apportées à GéoBase et des autres changements d'intérêt.

Dans les sections suivantes, nous décrivons les politiques opérationnelles et les orientations futures du portail GéoBase.

6.1 Politiques opérationnelles

6.1.1 Autorisation de distribuer les données

La dernière formalité à laquelle un gardien de données doit se soumettre avant de pouvoir télécharger un ensemble de données dans l'entrepôt de GéoBase consiste à envoyer une lettre au président du COCG pour confirmer qu'il autorise la distribution publique de ses données et qu'il s'engage à en assurer la mise à jour à la fréquence convenue.

6.1.2 Maintenance du portail

La maintenance du portail GéoBase est assurée par Ressources naturelles Canada. Elle comporte les tâches suivantes :

- Assurer la disponibilité en ligne du portail
- Assurer la disponibilité des données à télécharger

6.1.3 Disponibilité en ligne du portail

La question de la disponibilité du portail GéoBase relève des normes de services appliquées aux sites Web du CIT-S, qui garantissent la disponibilité du site 90 p. 100 du temps au cours d'un mois donné, 24 heures par jour et sept jours par semaine. Les normes de services sont régies par le système d'assurance de la qualité conforme à ISO-9001 qui est en vigueur au CIT-S et respectent les politiques et les processus en vigueur à RNCan en matière de sécurité.

6.1.4 Le portail donne accès à des données et non à des services d'application

Les services offerts sur le portail GéoBase se limiteront aux données de base. Par exemple, le portail pourrait offrir des services de cartographie Web (WMS) et des services de conversion de données (p. ex. transformation des coordonnées), mais non des services de tracé d'itinéraire.

6.2 Orientations futures

Outre la question des ensembles de données supplémentaires dont nous parlons dans la section 4.3 du présent document, nous devons considérer quatre facteurs quand nous songeons à modifier le portail GéoBase :

- Comment les données parviennent-elles au portail?

- Comment l'utilisateur trouve-t-il les données?
- Comment l'utilisateur accède-t-il aux données?
- Comment l'utilisateur signale-t-il les problèmes ou pose-t-il des questions au sujet des données?

1) Comment les données parviennent-elles au portail?

Actuellement, le portail GéoBase distribue des copies des données fournies par les gardiens. La copie GéoBase est essentiellement une copie contrôlée de la base de données source. Elle doit être gérée séparément de la base de données source, ce qui risque de créer une situation où différentes versions des données sont disponibles en même temps de deux sources différentes.

Cette situation est loin d'être idéale et doit être améliorée, mais elle est explicable. L'approche utilisée jusqu'à maintenant a permis d'accélérer la création du portail et d'atteindre rapidement le principal objectif de GéoBase : rendre les données accessibles aux utilisateurs.

Il faudra mettre à niveau le portail très bientôt, pour que l'information diffusée aux clients soit une copie conforme des données fournies par les gardiens. Ce résultat peut s'obtenir au moyen de deux méthodes (qui comportent chacune un grand nombre de variantes).

La première méthode consiste pour le gardien des données à télécharger ses mises à jour dans le portail de GéoBase aussitôt qu'elles sont disponibles dans sa propre base de données. Le principal inconvénient de cette approche est la nécessité de stocker et de conserver dans GéoBase une copie de toutes les données-source. Par contre, les données sont immédiatement accessibles aux utilisateurs de GéoBase.

Dans la deuxième méthode, les données ne sont pas conservées dans le portail GéoBase. Les clients vont les chercher directement à la source au fur et à mesure qu'ils en ont besoin. Ainsi, les gardiens des données n'ont pas à se préoccuper de la mise à jour du contenu de GéoBase. Par contre, cette méthode augmente le trafic sur les serveurs des gardiens des données.

Il faut poursuivre les études pour déterminer quelle méthode sera la plus utile pour les utilisateurs de GéoBase.

2) Comment le client trouve-t-il les données?

Le portail GéoBase comporte des fonctions de recherche de métadonnées, d'interrogation et de visualisation qui sont compatibles avec l'ICDG. Ainsi, les utilisateurs peuvent trouver et prévisualiser les données dont ils ont besoin avant de les télécharger.

Dans la réalisation actuelle du portail GéoBase, les données sont offertes en segments prédéfinis. La taille du segment varie de la couverture nationale à la moitié d'un feuillet de carte à 1/50 000 du SNRC, comme le montre le tableau suivant.

<u>Ensemble de données</u>	<u>Unité de diffusion</u>
Données numériques d'élévation du Canada (DNEC)	Feuilles de carte à 1/50 000 et 1/250 000 du SNRC (venant en deux parties : une moitié est et une moitié ouest)
Données géodésiques	Feuilles de carte à 1/250 000 du SNRC
Toponymes canadiens	Feuilles de carte à 1/50 000 du SNRC
Limites géopolitiques	Couverture nationale
Réseau hydro national	Unités de travail du RHN
Réseau routier national	Couvertures provinciales complètes
Orthoimagerie satellitaire	Scènes complètes ou partielles

Dans les futures réalisations du portail, on ajoutera des fonctionnalités pour permettre aux clients de circonscrire une zone d'intérêt. Actuellement, quelqu'un qui a besoin de données du réseau routier pour Windsor, en Ontario, par exemple, doit télécharger toutes les données du réseau routier de l'Ontario, y compris celles de la ville de Toronto.

La recherche pourra s'effectuer selon les critères géographiques et selon certains attributs des données. L'utilisateur pourrait prévisualiser les données à l'écran et se servir des fonctions de zoom et de panorama.

3) Comment l'utilisateur accède-t-il aux données?

Dans la réalisation actuelle du portail GéoBase, le client choisit les fichiers qui l'intéressent et les télécharge un à la fois en format FTP ou HTTP. Il peut être obligé de faire plusieurs téléchargements pour obtenir toute l'information dont il a besoin au sujet d'une région. Dans les futures réalisations du portail, les clients pourront télécharger d'un seul coup toutes les données concernant la région qui les intéresse plus particulièrement. En outre, ils pourront accéder aux données au moyen du service d'entités Web (WFS), du service de cartographie Web ou du service de couverture Web définis par l'Open GIS Consortium (OGC) et adoptés par l'ICDG.

4) Comment le client signale-t-il des problèmes ou pose-t-il des questions au sujet des données?

Dans sa forme actuelle, le portail comporte un formulaire Web « Contactez-nous ». Les questions (ou les demandes de dépannage) sont adressées au service de dépannage de RNCAN, au CIT-S. Désormais, les commentaires seront acheminés vers le coordonnateur responsable de l'élément ou de la partie de la couche de données en cause. Les commentaires d'ordre général devraient être adressés au Secrétariat de GéoBase, qui les aiguillera vers les membres du Comité directeur de GéoBase, tandis que les commentaires qui concernent spécifiquement le portail devraient être adressés aux opérateurs du portail.

7 Gouvernance de GéoBase

7.1 Généralités

Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont tous des programmes géomatiques qui facilitent l'administration de leurs terres et de leurs ressources. Chacun d'eux a la responsabilité de produire des données géomatiques ou d'utiliser de l'information géomatique pour offrir leurs programmes et leurs services. Simultanément, ils ont en commun le désir d'éviter les doublons d'efforts et de maximiser la collaboration aux activités géomatiques.

Le programme GéoBase, dont le COCG est l'instigateur, a été lancé dans le cadre de l'Accord canadien de géomatique afin d'amener les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à collaborer pour assurer la disponibilité de données de base numériques de qualité au Canada.

Les principes directeurs de GéoBase sont énoncés en ces termes dans l'Accord canadien de géomatique :

- Les données doivent être recueillies une seule fois, le plus près possible de la source et de la manière la plus efficace.
- Les parties assureront l'intégration horizontale et verticale (entre les administrations) des données pour éviter de répéter le même travail et faire en sorte qu'elles soient recueillies une seule fois mais utilisées plusieurs fois.

Dans le cadre des activités de GéoBase, les membres fédéraux, provinciaux et territoriaux de GéoBase ont des responsabilités communes et d'autres qui leur sont particulières.

7.2 Responsabilités générales des membres fédéraux, provinciaux et territoriaux

Les rôles et responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont définis comme suit dans l'Accord canadien de géomatique :

Le gouvernement du Canada exerce généralement les fonctions suivantes :

- diriger les efforts pancanadiens et les coordonner avec ceux des organismes internationaux;
- coordonner les activités des organismes fédéraux;

- produire et tenir à jour, directement ou indirectement, les bases de données nationales;
- distribuer les produits dérivés des bases de données nationales;
- mettre en place un réseau qui facilite la recherche et l'utilisation des données et de l'information géomatique du gouvernement fédéral, et qui est relié à des réseaux provinciaux et territoriaux analogues.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux exercent généralement les fonctions suivantes :

- diriger les efforts provinciaux/territoriaux et coordonner les activités des organismes provinciaux/territoriaux;
- assurer la liaison/coordination avec les administrations locales;
- produire et tenir à jour, directement ou indirectement, des bases de données provinciales/territoriales;
- distribuer des produits dérivés des bases de données provinciales/territoriales.

En outre, tous les membres du COCG se sont engagés à collaborer à :

- l'établissement d'une infrastructure canadienne de données géospatiales (ICDG);
- la production, l'intégration et l'échange des données et de l'information;
- la distribution de données et l'attribution de licences;
- les normes et les spécifications;
- la recherche technique et stratégique;
- le développement d'applications.

7.3 Rôles et responsabilités spécifiques des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux

En pratique, les deux ordres de gouvernement ont des rôles précis à jouer dans le cadre de GéoBase et de l'Accord canadien de géomatique.

7.3.1 Rôles du gouvernement fédéral :

Les participants fédéraux au programme GéoBase sont appelés à :

- diriger des initiatives de normalisation et d'élaboration de politiques et les coordonner avec des initiatives internationales analogues;
- encourager l'utilisation des normes, des politiques, des licences et des données de GéoBase au sein des ministères et organismes fédéraux et parmi leurs clients et fournisseurs;
- soutenir et promouvoir les efforts coordonnés que déploie le gouvernement fédéral pour utiliser des données recueillies une seule fois et le plus près possible de la source afin de réduire les coûts de collecte et de mise à jour, en particulier en se tournant vers des sources de données provinciales et territoriales lorsque cela est justifié par des considérations pratiques et économiques;

- assurer une coordination générale des couches thématiques de GéoBase, en ajoutant de nouveaux thèmes, en retirant des thèmes ou en ajoutant de nouveaux attributs à des thèmes actuels. Les participants fédéraux sont également appelés à coordonner la tenue à jour des couches thématiques actuelles ainsi que l'élaboration d'ententes de partage des coûts pour la saisie et la tenue à jour des données, soit dans le cadre de projets particuliers, soit par voie d'ententes entre des ministères fédéraux et provinciaux/territoriaux;
- assurer le bon fonctionnement du portail GéoBase

7.3.2 Rôles provinciaux :

Les participants provinciaux au programme GéoBase sont appelés à :

- participer à l'élaboration de normes et de politiques dans le domaine de la géomatique et diriger l'application de ces normes et politiques dans leur territoire respectif dans la mesure du possible.
- diriger et coordonner l'utilisation des politiques, des normes et des données de GéoBase par les ministères et organismes provinciaux et territoriaux;
- participer à des activités et ententes qui permettent d'élaborer, de tenir à jour et de distribuer des données-cadre recueillies le plus près possible de la source dans les provinces et territoires;
- conclure des ententes à long terme avec des ministères fédéraux qui, de façon générale, contribueront à la réalisation des objectifs de l'Accord canadien de géomatique et, en particulier, permettront de fournir et de tenir à jour des données-cadre recueillies le plus près de la source qui soient actuelles, exactes, à jour et accessibles par le truchement du portail GéoBase.

7.3.3 Structure organisationnelle de GéoBase

Le COCG assure la gouvernance de GéoBase. Les rôles particuliers de ses divers comités et groupes de travail sont précisés dans le mandat de chacun. En 2006, le COCG a mis en branle un processus pour renouveler l'Accord canadien de géomatique et a refait sa structure de gouvernance. Les mandats à jour du COCG, de son Comité directeur et de ses sous-comités sont affichés sur le site Web du COCG.

Il est nécessaire d'actualiser les rôles et responsabilités du Comité directeur de GéoBase et de ses comités et groupes de travail, afin de les recentrer en fonction de l'orientation donnée par le COCG. L'appendice F du présent document contient le mandat du Comité directeur de GéoBase

Appendice A

Glossaire et définitions

<u>Terme</u>	<u>Définition</u>
<u>Carte de base</u> (ou données de base)	Ensemble de données sur lequel on se fonde pour prendre une décision ou développer une application d'affaires. Ce qui constitue une donnée « de base » est déterminé par les besoins des utilisateurs, non par les décisions des fournisseurs. Étant donné que le concept de « données de base » recouvre un grand nombre de notions et qu'il est défini de façon arbitraire, il est de peu d'utilité et sème beaucoup de confusion. En général, on évitera de l'utiliser.
Coordonnateur des données	Personne chargée de négocier des relations, des mécanismes de financement et des ententes entre différentes instances au Canada. Il voit à la désignation de gardiens de données et à la mise en œuvre des normes appropriées. En temps normal, il s'agit d'un employé du gouvernement fédéral qui s'intéresse au premier chef aux données.
Gardien des données	Ministère, organisme ou autre entité responsable de tous les aspects des données, notamment leur disponibilité, leur actualité et leur exactitude. Le gardien des données établit toutes les règles et les mécanismes de contrôle nécessaires à la gestion des données, dans le respect des règlements, des politiques ou des directives qui ont été établis par le gouvernement et le ministère dont il fait partie. En somme, il exerce une responsabilité et un contrôle pleins et entiers sur les données.
Propriétaire des données	Les données appartiennent toujours au gouvernement dans son ensemble, et non à un ministère, une direction, un organisme ou une autre entité qui en fait partie.
Délégué aux données	Tiers auquel le gardien des données délègue l'ensemble ou une partie de ses responsabilités ou confie une partie des fonctions de contrôle. Le délégué aux données n'a de comptes à rendre qu'au gardien des données, qui conserve toujours la responsabilité des données et de leur gestion. La décision d'avoir recours à un délégué appartient au gardien des données.
Utilisateur des données	Personne ou organisme qui utilise les données dans un processus décisionnel. L'utilisateur des données peut avoir des responsabilités précises, qui sont définies dans une entente conclue avec le gardien des données (généralement une licence).
Données-cadre	Représentation cohérente d'une couche de données à une échelle régionale (1/10 000 – 1/250 000) ou nationale (1/250 000 – 1/3 000 000). Les données-cadre servent de canevas de référence à d'autres données géographiques.

Mise à jour	La mise à jour est essentielle au succès de GéoBase, mais elle sera considérée thème par thème. Elle comprend deux types d'activités : modification des données par suite d'un changement dans les propriétés spatiales et les attributs d'une entité et modification des données par suite de la correction des erreurs. Elle ne comprend pas les améliorations ou les mises à niveau, par exemple l'ajout d'un nouvel attribut ou une augmentation de l'exactitude spatiale au-delà des normes décrites. Les délais indiqués dans les normes de mise à jour doivent correspondre à la période qui s'écoule entre le moment où l'on découvre une erreur ou le moment où l'entité subit un changement physique et le moment où la base de données de production est modifiée en conséquence.
Métadonnées	Données qui décrivent l'ensemble de données spatiales (ou n'importe quel ensemble de données).
Données-source	Données recueillies et gérées par un gardien de données pour répondre à un besoin opérationnel précis.
Données spatiales	Données qui peuvent être rattachées à une position à la surface de la Terre, au-dessus ou au-dessous. La référence spatiale n'est pas nécessairement un ensemble de coordonnées et n'a pas besoin d'être précise ou exacte. Par exemple, un tableau du revenu familial médian par province est de nature spatiale, parce que les données peuvent être rattachées à un lieu géographique (province). Les données spatiales sont également appelées « données géospaciales », « données géographiques », « données à référence géographique » et « données à référence spatiale ».

Appendice B

Accord de licence d'utilisation sans restriction de GéoBase

Accord de licence d'utilisation sans restriction de GéoBase

CE DOCUMENT constitue une entente légale entre vous, (ci-après le Détenteur de licence) et SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA (ci-après le Canada), représentée par le Ministre des Ressources naturelles du Canada. EN ATTEIGNANT, TÉLÉCHARGEANT, IMPRIMANT OU UTILISANT LES DONNÉES, L'INFORMATION OU LE MATÉRIEL FOURNIS OU ACCESSIBLES SELON CETTE ENTENTE, VOUS VOUS ENGAGEZ À RESPECTER LES MODALITÉS DE CET ACCORD. SI VOUS ÊTES EN DÉSACCORD AVEC CES MODALITÉS, VOUS DEVEZ IMMÉDIATEMENT ÉLIMINER TOUTE COPIE DE CES DONNÉES, INFORMATION, MATÉRIEL ET PRODUITS DÉRIVÉS.

- I. **ATTENDU QUE** le Canada détient les droits de propriété ou a les droits requis sur les données (les Données) visées par les modalités de cet Accord;
- II. **ATTENDU QUE** le Détenteur de licence désire obtenir certains droits sur les Données, sous réserve des modalités énoncées ci-après;
- III. **ATTENDU QUE** le Canada déclare avoir la pleine autorité pour accorder les droits demandés par le Détenteur de licence, sous réserve des modalités énoncées ci-après;
- IV. **ET ATTENDU QUE** les parties veulent en venir à une entente d'utilisation à partir de ce qui suit.

À CES CAUSES, en considérant les conventions contenues dans cet Accord, les parties conviennent de ce qui suit :

1.0 DÉFINITIONS

1. **Données du Canada** signifie toute Donnée dont le Canada détient le droit de propriété.
2. **Droits accordés au Canada** signifie les droits accordés au Canada par des tiers quant à l'utilisation de Données dont le Canada ne détient pas le droit de propriété.
3. **Données** signifie toute donnée numérique, métadonnée ou documentation visée par les modalités de cet Accord.
4. **Produits dérivés** signifie tout produit, système, sous-système, appareil, composant, matériel ou logiciel qui comprend ou utilise toute partie des Données.
5. **Droits de propriété intellectuelle** signifie tout droit de propriété intellectuelle reconnu par la loi, y compris tout droit de propriété intellectuelle protégé par une législation telle que celle qui régit, sans être limitée à, les droits d'auteur et les brevets.

2.0 CESSION D'UNE LICENCE

1. Sous réserve des modalités du présent Accord, le Canada octroie au Détenteur de licence une licence non exclusive, sans frais ni redevances exigibles, et le droit d'exercer tous les Droits de propriété intellectuelle sur les Données. Ceci comprend le

- droit d'utiliser, incorporer, accorder des licences d'utilisation (avec droit subséquent d'accorder des licences d'utilisation), modifier, améliorer, développer et distribuer les Données; et de fabriquer ou distribuer des Produits dérivés à partir ou pour l'utilisation des Données.
2. Les Droits de propriété intellectuelle découlant de toute modification, amélioration, développement ou traduction des Données, ou de la fabrication de Produits dérivés, effectués par ou pour le Détenteur de licence seront détenus par le Détenteur de licence ou tout substitut identifié par le Détenteur de licence.

3.0 PROTECTION ET IDENTIFICATION DE LA SOURCE

1. Le Détenteur de licence doit identifier la GéoBase® comme source de données lorsque toute partie des Données est redistribuée ou comprise dans un Produit dérivé. L'utilisation des Données ne constitue en aucune façon une reconnaissance de ces Produits dérivés par la GéoBase®.

4.0 GARANTIE, EXCLUSION ET INDEMNISATION

1. Le Canada ne fait aucune représentation ou garantie, expresse ou tacite, découlant de la loi ou d'autres sources, en ce qui concerne entre autres l'exactitude, l'utilité, la nouveauté, la validité, l'étendue, l'intégralité ou l'actualité des Données et rejette expressément toute garantie implicite de qualité loyale et marchande ou l'à-propos à une fin particulière des Données. Le Canada n'assure ni ne garantit la compatibilité du site qui contient les Données avec les versions antérieures, actuelles et futures de votre fureteur.
2. Le Canada ne peut être tenu responsable par le Détenteur de licence en ce qui a trait à toute réclamation, revendication ou action en justice, quelle qu'en soit la cause, concernant toute perte ou tout préjudice ou dommage ou frais, direct ou indirect, qui pourrait résulter de la possession ou de l'utilisation des Données par le Détenteur de licence.
3. Le Détenteur de licence tiendra le Canada et ses représentants, employés, agents et exécutants, indemnes et à couvert à l'égard de toute réclamation, revendication ou action en justice, quelle qu'en soit la cause, alléguant toute perte, tout frais, toute dépense, tout dommage ou toute blessure (y compris toute blessure mortelle) qui pourrait résulter de la possession ou de l'utilisation des Données par le Détenteur de licence.
4. Le Détenteur de licence devra accorder des licences d'utilisation à toute personne (ou compagnie) qui obtient les Données ou des Produits dérivés au moyen d'un accord de licence, et cet accord devra imposer à ces personnes (ou compagnies) les mêmes modalités que celles qui sont énoncées dans la section 4.0 de cet Accord.
5. L'obligation du Détenteur de licence d'indemniser le Canada selon cet Accord ne peut affecter ni empêcher le Canada d'exercer tout autre droit selon la loi.

5.0 DURÉE

1. Cet Accord entre en vigueur à partir de la date et de l'heure d'acceptation des modalités de l'Accord (Heure de l'Est) et restera en vigueur pour une période d'un (1) an, en vertu des sections 5.2 et 6.0 qui suivent.
2. À la fin du premier terme, cet Accord sera automatiquement renouvelé pour des termes successifs d'un (1) an, en vertu de la section 6.0 qui suit, à la condition que le Détenteur de licence ne manque pas à ses engagements ou obligations selon cet Accord.

6.0 RÉSILIATION

1. Nonobstant la section 5.0, cet Accord peut être résilié :
 - i. **automatiquement et sans préavis**, si le Détenteur de licence manque à ses engagements ou obligations selon cet Accord;
 - ii. **par un préavis écrit** de résiliation émis par le Détenteur de licence, en tout temps, et cette résiliation prendra effet trente (30) jours suivant la réception d'un tel préavis par le Canada; ou
 - iii. **par consentement mutuel** des parties.
2. Lors de la résiliation de cet Accord, pour quelque raison que ce soit, les obligations qui incombent au Détenteur de licence en vertu de la section 4.0 continueront de s'appliquer et les droits du Détenteur de licence en vertu de la section 2.0 cesseront immédiatement.
3. Lors de la résiliation de cet Accord, pour quelque raison que ce soit, le Détenteur de licence devra immédiatement effacer ou détruire toutes les Données obtenues en vertu de cet Accord, ou à l'intérieur d'un délai raisonnable lorsque les Données sont nécessaires pour terminer la livraison de Produits dérivés commandés avant la résiliation de cet Accord.

7.0 GÉNÉRAL

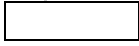
1. **Lois d'application**

Le présent Accord est régi et interprété en vertu des lois en vigueur dans la province de l'Ontario. Les parties acceptent de tomber sous la juridiction de la Cour supérieure de la Province de l'Ontario.
2. **Totalité de l'Accord**

Le présent Accord constitue l'intégralité de l'entente conclue entre les parties relativement à l'objet du présent Accord. Toute modification à cet Accord ne peut être que par écrit, doit porter la signature de chaque partie et exprimer clairement l'intention de modifier cet Accord.
3. **Solution des litiges**

Si un litige survient à propos de cet Accord, les parties tenteront de le résoudre d'abord par des négociations de bonne foi, ensuite par la voie d'un médiateur choisi d'un commun accord et, finalement, par un arbitrage exécutoire effectué

conformément aux règles de la *Loi sur l'arbitrage commercial (Canada)*; la décision arbitrale pourra être admise devant un tribunal ayant juridiction pour pareil différend.



Appendice C

Résolutions du COCG sur GéoBase

Voici l'ensemble des résolutions concernant GéoBase que le Conseil canadien de géomatique a adoptées à ses réunions annuelles et printanières depuis le début du programme.

<u>N° de la résol.</u>	<u>Résolution</u>
<u>F01-1</u>	<p><u>Approbation de la vision et des principes de GéoBase</u></p> <p>Attendu que GéoBase est indispensable aux utilisateurs;</p> <p>Attendu que le travail coopératif visant à élaborer une GéoBase nationale apportera de plus grands avantages, améliorera l'efficacité et réduira le double emploi;</p> <p>Il est résolu que le Conseil reconnaîtra la qualité du travail accompli par le sous-comité du COCG sur GéoBase et l'excellent esprit de collaboration dont il a fait preuve dans les dossiers suivants : examen de l'analyse de rentabilité de HAL (réponse à la résolution du printemps 01-03) et évaluation des recommandations connexes et progression de GéoBase par l'établissement d'une vision et de principes;</p> <p>Il est en outre résolu que le COCG sera l'organe directeur de GéoBase, responsable de déterminer, par un travail commun, des normes, des spécifications et des mesures;</p> <p>Il est en outre résolu que le Conseil approuvera la vision, les principes, les rôles et les responsabilités tels que définis dans la description de GéoBase présentée par le sous-comité du COCG à la réunion annuelle du COCG de 2001;</p> <p>Il est en outre résolu que le Conseil mettra sur pied un Comité directeur de GéoBase composé des membres du sous-comité du COCG et d'autres membres du COCG intéressés; ce comité, présidé par François Faucher, fournira au Conseil un plan d'action à jour d'ici le 15 décembre 2001;</p> <p>Il est en outre résolu que le Comité directeur présentera à la réunion de mi-mandat du printemps 2002 un rapport au sujet des détails techniques (contenu, normes) et de la gouvernance (un projet d'entente fédérale-provinciale-territoriale sur les rôles et les responsabilités) de la GéoBase nationale.</p>
<u>F01-2</u>	<p><u>Appui donné au plan d'action de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le Conseil admet que le développement de GéoBase exige de la part des membres du Conseil une collaboration constante et des efforts communs;</p> <p>Il est résolu que le Conseil reconnaîtra la nécessité de mettre en place un nouveau cadre d'exploitation pour élaborer la GéoBase;</p> <p>Il est en outre résolu que le Conseil appuiera le plan d'action proposé pour</p>

	<p>GéoBase (à la réunion du COCG de l'automne 2001) et les mesures qu'il contient et qui visent à amorcer l'exploitation de GéoBase au moyen de projets pilotes, en créant un consensus sur les détails techniques et opérationnels et en approfondissant l'analyse de rentabilité.</p>
<p><u>F01-4</u></p>	<p><u>Mise sur pied d'une équipe consacrée à GéoBase</u></p> <p>Attendu que le Conseil soutient la recommandation selon laquelle le COCG doit poursuivre et activer ses travaux relatifs à GéoBase;</p> <p>Attendu que le Conseil reconnait qu'une équipe doit se consacrer à temps plein à l'élaboration de GéoBase;</p> <p>Il est résolu que le Comité directeur de GéoBase du COCG rédigera, pour ces postes, des descriptions de travail qui seront diffusées auprès des membres du COCG, qu'il tienne un concours, qu'il examine les candidatures et qu'il sélectionne deux personnes d'ici janvier 2002 pour des postes d'une durée d'un an;</p> <p>Il est en outre résolu que les membres du COCG partageront les coûts des activités réalisées par cette équipe selon la formule suivante : les membres des gouvernements provinciaux et territoriaux fourniront au total 30 000 \$, et les membres du gouvernement fédéral verseront le reste.</p>
<p><u>F01-07</u></p>	<p><u>Proposition relative aux partenariats sur les données-cadre</u></p> <p>Attendu que l'ensemble des utilisateurs, le secteur privé et les membres du Conseil reconnaissent tous l'importance des données-cadre et la nécessité d'élargir l'accès à ces données;</p> <p>Attendu que le Conseil approuve le concept d'un accès plus libre aux données-cadre (les sept thèmes définis en tant que GéoBase par le noyau consultatif sur les données-cadre de GéoConnexions), mais reconnaît que la mise en œuvre de ce concept par les organismes membres comporte certaines limites;</p> <p>Attendu que les membres du Conseil possèdent des bases de données-cadre précieuses qui peuvent favoriser le développement de GéoBase et accélérer la fourniture de données-cadre régionales aux utilisateurs;</p> <p>Il est résolu que François Faucher, président du Comité directeur de GéoBase, demandera au conseil de gestion de l'aider à élaborer une proposition sur le financement du programme des données-cadre, afin d'accélérer la mise en place d'un accès libre et illimité à une GéoBase tenue à jour;</p> <p>Il est en outre résolu que, en attendant d'obtenir le soutien du conseil de gestion de GéoConnexions, le Comité directeur de GéoBase adoptera une proposition sur l'approche transitoire en vue de la séance du printemps 2002.</p>

<p><u>S02-2</u></p>	<p><u>Amélioration de la coordination de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le Conseil reconnaît que le développement de GéoBase exige de la part de ses membres une collaboration constante;</p> <p>Il est résolu que le Conseil recommandera au conseil de gestion de GéoConnexions la fusion du Noyau consultatif sur les données-cadre et du Comité directeur de GéoBase, en précisant que l'entité ainsi fusionnée fournira des rapports réguliers au COCG et au conseil de gestion;</p> <p>Il est en outre résolu que GéoBase mettra sur pied un organisme consultatif afin d'offrir aux industries, aux organismes non gouvernementaux et aux utilisateurs une tribune efficace pour la création, l'évolution et le maintien de GéoBase;</p> <p>Il est en outre résolu que le Conseil reconnaîtra la nécessité de mettre sur pied un secrétariat pour GéoBase et qu'il soutiendra les efforts déployés à cet effet qui nécessitent notamment la réaffectation du personnel actuel du secrétariat des données-cadre de GéoConnexions et l'embauche de deux nouvelles personnes.</p>
<p><u>S02-3</u></p>	<p><u>Accélération de la transition vers GéoBase</u></p> <p>Attendu que l'ensemble des utilisateurs, le secteur privé et les membres du Conseil reconnaissent tous l'importance des données-cadre et la nécessité d'élargir l'accès à ces données;</p> <p>Attendu que les membres du Conseil possèdent des données-cadre précieuses qui peuvent favoriser le développement de GéoBase et accélérer la livraison de données-cadre régionales;</p> <p>Il est résolu que le Conseil soutiendra les critères et l'approche proposés par le Comité directeur de GéoBase (tels que modifiés lors de la réunion et joints en annexe) pour obtenir des fonds de GéoConnexions (pouvant atteindre un million de dollars par année) en vue d'accélérer la mise en place d'un accès libre et illimité à une GéoBase tenue à jour;</p> <p>Il est en outre résolu que l'on tiendra compte de ces critères pour évaluer les demandes et affecter les fonds.</p>
<p><u>F02-1</u></p>	<p><u>Soutien à la coordination de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le COCG reconnaît que les travaux de mise en œuvre GéoBase continuent d'avancer rapidement et de faciliter la coordination des activités intergouvernementales, de réduire les doublons et d'améliorer le développement et l'entretien du cadre de données géospatiales canadien;</p> <p>Attendu que le COCG reconnaît l'excellent travail du Comité directeur de GéoBase (CDGB) et les efforts déployés pour créer une approche représentative et</p>

	<p>une méthode de gouvernance;</p> <p>Il est résolu que le COCG soutiendra les travaux en matière de représentation et de gouvernance et approuvera le mandat du Comité directeur de GéoBase (annexé aux résolutions de l'automne 2002), de même que la proposition d'utiliser des groupes centrés sur une tâche et l'établissement d'un comité consultatif pour appuyer les travaux à venir dans GéoBase;</p> <p>Il est résolu que le COCG appuiera l'inclusion de Nancy Vanstone (N.-É.), Brian Maloney (Ont.), David Downing (Yn), Roger Balsler (C.-B.), Icol Pierre Bilodeau (MDN), Gordon Deecker (StatCan), Jeff Labonté (GéoConnexions), Yves Belzile (RNCan) et de Jean Cooper (RNCan), en tant que présidente, au Comité directeur de GéoBase.</p>
<p><u>F02-2</u></p>	<p><u>Maintenance du secrétariat de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le COCG apprécie l'apport important du secrétariat de GéoBase à cette initiative en termes de collaboration, de développement de politiques et de projets et d'efforts techniques;</p> <p>Attendu que le COCG reconnaît le besoin de continuer et de faire avancer les travaux de GéoBase grâce à une équipe spécialisée qui travaille à temps plein;</p> <p>Il est résolu que le Comité directeur de GéoBase ajoutera l'effectif nécessaire, puisé dans les organismes membres (fédéraux, provinciaux et territoriaux), au secrétariat de GéoBase;</p> <p>Il est résolu que les membres du COCG continueront de partager les coûts de cette équipe spécialisée au moyen de la formule suivante -- 30 000 \$ au total provenant des membres provinciaux et territoriaux, le reste provenant des membres de l'administration fédérale.</p>
<p><u>F03-04</u></p>	<p><u>Ouverture du portail GéoBase</u></p> <p>Attendu que GéoBase est une initiative nationale lancée dans l'esprit de l'Accord sur la géomatique, par laquelle les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont convenu de collaborer avec tous les intervenants pour assurer la disponibilité de données géospatiales fondamentales de qualité couvrant tout le territoire canadien, à court et à long terme;</p> <p>Attendu que le COCG est l'organisme qui gère l'initiative GéoBase;</p> <p>Attendu que le COCG a mandaté un Comité directeur pour planifier et diriger la mise en œuvre de GéoBase;</p> <p>Attendu que le Comité directeur et les membres du Conseil ont travaillé avec diligence à l'élaboration de la version 1.0 du portail GéoBase;</p>

	<p>Attendu que la version 1.0 du portail GéoBase comprendra les six thèmes minimaux : réseau géodésique, réseau routier, imagerie, topographie, limites administratives et toponymie;</p> <p>Il est résolu que le Conseil approuve la recommandation du Comité directeur de GéoBase d'ouvrir la version 1.0 du portail GéoBase au cours de la Journée internationale des SIG, le 19 novembre 2003;</p> <p>Il est en outre résolu que RNCan poursuivra la mise en place du portail et l'intégration des six thèmes minimaux sous la direction du Comité directeur de GéoBase, de manière à ce que l'ouverture du portail GéoBase (version 1) puisse se faire le 19 novembre 2003.</p>
<p><u>F03-05</u></p>	<p><u>Mise à jour des normes de données GéoBase</u></p> <p>Attendu que des normes nationales ont été établies pour régir les couches de données GéoBase, mais qu'elles n'ont pas encore été officiellement approuvées par le Conseil;</p> <p>Attendu que ces normes nationales de données ont été élaborées par un ou plusieurs organismes, en collaboration et en consultation;</p> <p>Attendu que la tenue à jour des normes nationales de données doit se poursuivre sous le signe de la coopération et de la collaboration;</p> <p>Il est résolu que les membres du Conseil approuveront le contenu des normes nationales (établi à la lumière d'une consultation nationale), pourvu que 75 p. 100 de tous les membres ayant droit de vote se prononcent en sa faveur;</p> <p>Il est en outre résolu que les demandes de nouvelles normes seront soumises au Comité directeur de GéoBase;</p> <p>Il est en outre résolu que le Conseil approuvera les demandes de nouvelles normes nationales et qu'il déterminera qui en sera responsable et qui en assurera l'entretien;</p> <p>Il est en outre résolu que RNCan prodiguera des conseils au sujet des normes internationales applicables et qu'il assurera une certaine uniformisation entre les thèmes définis par les normes nationales.</p>
<p><u>F03-06</u></p>	<p><u>Évolution de la Couche de cohérence des données de l'ICDG</u></p> <p>Attendu que la Couche de cohérence des données de l'ICDG a été créée pour aider les utilisateurs à transposer leurs données dans les couches de données-cadre nationales;</p>

	<p>Attendu que les points contenus dans la Couche de cohérence des données de l'ICDG sont tirés d'une version antérieure de la Base nationale de données topographiques (version 3.1) et qu'ils ne peuvent plus répondre aux besoins mouvants des utilisateurs dans le contexte de GéoBase;</p> <p>Attendu que les utilisateurs auront d'autres données à transposer dans le système de référence de GéoBase;</p> <p>Il est résolu que les membres du Conseil approuvent l'abolition de la Couche de cohérence des données de l'ICDG en faveur d'un nouveau produit appelé « Couche de cohérence des données de GéoBase », contenant des points de référence à jour et plus précis dérivés du projet coopératif de production d'ortho-images Landsat-7.</p>
<u>F03-07</u>	<p><u>Rôles et responsabilités à l'égard de GéoBase</u></p> <p>Attendu que les membres du COCG reconnaissent qu'ils poursuivent des objectifs communs;</p> <p>Attendu que les membres reconnaissent que la meilleure façon d'atteindre ces objectifs est de collaborer et de nouer des partenariats;</p> <p>Attendu que, pour qu'un partenariat soit fécond, il est essentiel que les rôles, responsabilités et obligations de rendre compte des partenaires soient bien définis et compris de chaque organisation partenaire et de ses membres;</p> <p>Il est résolu que le COCG établira un groupe de travail fédéral-provincial/territorial mandaté pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. examiner les rôles et responsabilités exercés actuellement par les différents ordres de gouvernement dans le cadre de GéoBase; 2. au cours de la réunion du COCG de l'automne 2004, dresser un bilan de la situation et formuler des recommandations quant aux changements qu'il conviendrait d'apporter aux rôles, responsabilités et obligations de rendre compte afin d'éviter les doublons, d'atteindre les objectifs de GéoBase et de répondre aux besoins des clients.
<u>F04-06</u>	<p><u>Entérinement de la composition du comité directeur de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le COCG a l'obligation d'entériner chaque année la composition du comité directeur de GéoBase;</p> <p>Il est résolu que le COCG reconnaît à sa juste valeur les contributions des membres du Yukon et de la Colombie-Britannique au comité directeur de GéoBase;</p> <p>Il est en outre résolu que le COCG entérine la nomination des membres représentant la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest à titre de nouveaux participants au comité directeur de GéoBase.</p>

	<p>Il est en outre résolu que le COCG entérine la nomination de Denis De Gagné à titre de membre fédéral du comité directeur de GéoBase.</p> <p>Il est en outre résolu que le COCG entérine la nomination de Jean Cooper à titre de présidente du comité directeur de GéoBase pour un autre mandat de deux ans (se terminant à l'automne 2006).</p>
<p><u>F04-07</u></p>	<p><u>Exercice des rôles et des responsabilités de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le COCG a établi un groupe de travail chargé de lui faire rapport sur les rôles, les responsabilités et la reddition de comptes recommandés pour GéoBase;</p> <p>Attendu que le groupe de travail a terminé ses travaux et soumis son rapport au COCG;</p> <p>Attendu que le Conseil approuve essentiellement le contenu du rapport;</p> <p>Il est résolu que chaque membre du COCG examinera les rôles et responsabilités recommandés et leur implantation dans sa province ou son territoire d'ici le 15 décembre 2004 et fera part de ses observations au secrétariat de GéoBase;</p> <p>Il est en outre résolu que le comité directeur de GéoBase rédigera un rapport faisant état des mesures recommandées à l'appui de l'implantation, par les membres du COCG, des rôles et des responsabilités définis dans le rapport du groupe de travail, en vue de le déposer à l'occasion de la séance spéciale du printemps du COCG, et que le rapport du groupe de travail sera finalisé pour la réunion de l'automne 2005 du COCG.</p>
<p><u>F04-08</u></p>	<p><u>Groupe de travail de GéoBase sur l'analyse de rentabilité</u></p> <p>Attendu que GéoBase procure des avantages aux membres du COCG et que les membres du COCG bénéficieraient de plus amples renseignements sur les avantages, les coûts et les résultats de travaux additionnels;</p> <p>Attendu qu'il existe un besoin d'examiner les questions en profondeur et d'élaborer une analyse de rentabilité pour faire progresser l'initiative GéoBase;</p> <p>Il est résolu que les membres du COCG sont en faveur de l'élaboration d'une analyse de rentabilité approfondie et que le COCG nommera un groupe de travail de quatre personnes (où le gouvernement fédéral et les provinces/territoires seront également représentés), afin de préciser les questions et de rassembler l'information nécessaire à l'élaboration de l'analyse de rentabilité.</p> <p>Il est en outre résolu que le groupe de travail sur GéoBase produira un rapport sur les exigences d'une analyse de rentabilité d'ici le 15 décembre 2004.</p>

	<p>Il est en outre résolu que le comité directeur de GéoBase dressera un plan d'analyse de rentabilité qui sera déposé lors de la séance spéciale du printemps du COCG, et que l'analyse de rentabilité sera finalisée d'ici la réunion de l'automne 2005 du COCG.</p>
<p>S05-05</p>	<p><u>Faire avancer le dossier d'analyse par la gestion de la valeur</u></p> <p>Attendu que le COCG s'occupe d'établir un dossier d'analyse afin de déterminer et de souligner la valeur de GéoBase au Canada et la collaboration entre les membres du COCG;</p> <p>Attendu que le Conseil a reçu une présentation de vue d'ensemble sur la gestion de la valeur et sur le développement des chaînes de valeurs avec la mesure du rendement;</p> <p>Il est résolu que le COCG endosse l'analyse accrue des chaînes de résultats et de la gestion de la valeur afin de faire avancer le dossier d'analyse et de démontrer à la fois la valeur de GéoBase au Canada ainsi que les avantages d'une collaboration entre les membres du COCG;</p> <p>Il est également résolu que cette activité pourrait compléter la résolution COCG F04-08.</p>
<p>S05-06</p>	<p><u>Plan stratégique et de communications de l'initiative GéoBase</u></p> <p>Attendu que les membres du COCG ont eu une présentation sur les communications associées à GéoBase qui soulignait le besoin d'un plan stratégique et d'une expansion des activités de communications au cours des six prochains mois;</p> <p>Il est résolu que le COCG endosse et fournira 300 000 dollars afin de soutenir le secrétariat de GéoBase dans l'élaboration et l'adoption d'un plan stratégique et d'un plan de communications aligné et que le financement soit partagé également entre les membres des provinces et des territoires et le gouvernement fédéral;</p> <p>Il est également résolu que le président du COCG s'assure que les membres des provinces et des territoires déterminent en coopération les parts entre les membres respectifs et que Statistique Canada et le ministère de la Défense national (MDN) coordonnent leurs parts à partir du gouvernement fédéral et que les deux groupes rapporteront leurs résultats au président du partenaire Statistique Canada d'ici le 27 juin 2005;</p> <p>Il est également résolu que le COCG planifie les activités de célébration au deuxième anniversaire de l'ouverture du portail de GéoBase.</p>

S05-07	<p><u>Transfert des normes du COCG vers l'Office des normes générales du Canada (ONGC)</u></p> <p>Attendu que le COCG a élaboré et continuera d'élaborer d'importantes normes relatives à ce dernier pour des données géomatiques et des technologies connexes;</p> <p>Attendu que le processus officiel pour l'établissement de normes nationales en géomatique passe par la soumission et l'acceptation par l'ONGC;</p> <p>Il est résolu que le COCG accepte un processus officiel pour ce qui est de déterminer des normes en géomatique et de les soumettre à l'ONGC;</p> <p>Il est également résolu que le COCG suivra un processus officiel dans le cas où les normes adoptées du COCG, qui sont en cours d'élaboration dans au moins trois territoires de compétence, seront soumises à l'ONGC selon le processus officiel décrit lors de la réunion du printemps 2005.</p>
F05-05	<p><u>Réunion extraordinaire du COCG au printemps 2006</u></p> <p>Attendu que le COCG effectue des travaux importants pour le groupe des cadres supérieurs;</p> <p>Attendu que l'on a demandé au comité directeur de GéoBase de rédiger une ébauche du manuel des principes, des politiques et des procédures (PPP);</p> <p>Il est résolu que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une séance extraordinaire du COCG, dont le gouvernement fédéral sera l'hôte, se tiendra au printemps 2006 à Ottawa, pour examiner ces questions et d'autres qui pourraient surgir. 2. Tous les membres du COCG sont encouragés à participer à cette réunion.
F05-07	<p><u>Confirmation de la composition du comité directeur de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le COCG doit confirmer chaque année la composition du comité directeur de GéoBase;</p> <p>Il est résolu que le COCG reconnaît à sa juste valeur la contribution du lieutenant-colonel Pierre Bilodeau du ministère de la Défense nationale aux activités du comité directeur de GéoBase;</p> <p>Il est en outre résolu que le COCG entérine la nomination du lieutenant-colonel Steve Gregory du ministère de la Défense nationale à titre de nouveau participant au comité directeur de GéoBase.</p> <p>Il est en outre résolu que le COCG entérine la composition actuelle du comité</p>

	<p>directeur de GéoBase pour encore un an.</p>
F05-09	<p><u>Production du manuel des principes, des politiques et des procédures de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le comité directeur de GéoBase a effectué une analyse de la valeur;</p> <p>Attendu que le comité directeur a rédigé une ébauche d'un plan stratégique et d'un manuel des principes, des politiques et des procédures de GéoBase;</p> <p>Il est résolu que le COCG demandera au comité directeur de GéoBase de poursuivre l'intégration de ces documents et de les soumettre à l'approbation des membres à l'occasion d'une séance spéciale qui se tiendra au printemps 2006.</p>
F05-11	<p><u>Normes relatives à GéoBase</u></p> <p>Attendu que les spécifications des thèmes de GéoBase (« données numériques d'élévation », limites administratives, réseau géodésique canadien, toponymes et couche de cohérence) sont en usage depuis l'ouverture du portail GéoBase en novembre 2003;</p> <p>Attendu que le COCG reconnaît qu'il est important de démontrer le sérieux qu'il attache aux données de GéoBase;</p> <p>Attendu que le COCG désire assurer aux utilisateurs que les données de GéoBase seront fournies conformément aux normes reconnues applicables aux données géospatiales;</p> <p>Il est résolu que le COCG adopte officiellement les normes relatives aux thèmes de données susmentionnées, telles qu'elles étaient affichées sur le portail de GéoBase le 18 octobre 2005.</p>
F05-12	<p><u>Normes relatives à la version 2 du Réseau routier national de GéoBase</u></p> <p>Attendu que les normes proposées relatives au NRNV2 ont été distribuées aux membres le 28 juillet 2005;</p> <p>Attendu que les commentaires reçus ont été intégrés aux normes proposées;</p> <p>Il est résolu que les normes NRNV2 en vigueur sont approuvées et adoptées par le COCG.</p>

F05-13	<p><u>Pacte de gestion du NRNV2 pour la géométrie, les odonymes et les tranches d'adresses</u></p> <p>Attendu que le groupe de travail des représentants provinciaux et fédéraux a élaboré un pacte de gestion du Réseau routier national, conformément à la résolution S05-03;</p> <p>Attendu que le pacte a été soumis au COCG à l'occasion de la présente réunion.</p> <p>Il est résolu que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le COCG reconnaît les efforts et les réalisations du groupe de travail formé en application de la résolution S05-03. 2. Le COCG entérine le pacte de gestion (tel que modifié) pour qu'il serve de base aux ententes fédérales-provinciales et fédérales-territoriales. 3. Les membres du COCG sont encouragés à faire approuver par les instances compétentes l'implantation et l'exécution du pacte et à faire rapport à ce sujet lors de la séance spéciale prévue pour le printemps. 4. La publication des autres attributs de GéoBase fera l'objet de discussions lors de la séance spéciale du printemps 2006.
S06-02	<p><u>Manuel sur les principes, politiques et procédures de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le comité directeur de GéoBase a terminé la rédaction du manuel sur les principes, politiques et procédures de GéoBase, tel que stipulé à la résolution F05-09;</p> <p>Attendu que les membres du COCG ont fait l'examen du document au sein de leur organisation et sont satisfaits de son contenu;</p> <p>Il est résolu que le COCG adopte le manuel sur les principes, politiques et procédures de GéoBase et demande au comité directeur de GéoBase et aux membres du COCG de respecter les principes et de suivre les politiques et procédures lorsqu'il est question de sujets liés à GéoBase;</p> <p>Il est en outre résolu que le comité directeur de GéoBase accepte d'inclure tout ajout ou d'apporter tout changement proposé au manuel et de soumettre les révisions à une réunion subséquente du COCG en vue de leur approbation.</p>

<p>F06-03</p>	<p><u>Confirmation de (1) la composition du Comité directeur de GéoBase et du (2) Manuel des principes, des politiques et des procédures de GéoBase</u></p> <p>Attendu que le COCG doit confirmer chaque année la composition du Comité directeur de GéoBase;</p> <p>Attendu que le Manuel des principes, des politiques et des procédures de GéoBase a été approuvé à la réunion du COCG qui s'est tenue au printemps 2006;</p> <p>Attendu que le Comité directeur de GéoBase indique qu'aucune autre mise à jour n'est requise pour l'instant;</p> <p>Il est résolu que le COCG confirme la composition actuelle du Comité directeur de GéoBase pour une année;</p> <p>Il est de plus résolu que le COCG demande au Comité directeur de GéoBase d'examiner chaque année le Manuel des principes, des politiques et des procédures et de présenter les changements qu'il recommande à l'occasion de la réunion du COCG qui a lieu à l'automne;</p> <p>Il est de plus résolu que le COCG reconnaisse le travail réalisé par le Comité directeur de GéoBase au cours de la dernière année.</p>
<p>F06-04</p>	<p><u>Financement des activités du Comité directeur de GéoBase et du Secrétariat</u></p> <p>Attendu que les membres du COCG sont déterminés à financer le Comité directeur de GéoBase et le Secrétariat;</p> <p>Il est résolu que le COCG versera 300 000 \$ aux fins des activités du Comité directeur de GéoBase et du Secrétariat pour l'exercice 2007-2008, dans la poursuite du financement actuel. La moitié des fonds seront fournis par les membres fédéraux et la moitié, par les membres provinciaux et territoriaux;</p> <p>Il est de plus résolu que les membres provinciaux et territoriaux établiront la répartition de leur contribution parmi leurs membres et que les membres fédéraux établiront la répartition de leur contribution parmi les membres fédéraux;</p> <p>Il est de plus résolu que les deux groupes présenteront un compte rendu sur la répartition convenue au Secrétariat de GéoBase au plus tard le 30 novembre 2006 et qu'ils verseront les fonds au plus tard le 30 juin.</p>

F06-06	<p><u>Durabilité et financement de l'initiative GéoBase</u></p> <p>Attendu que le Comité directeur stratégique du COCG a demandé au COCG de présenter un compte rendu sur les coûts, les options et les recommandations des diverses administrations à l'égard des questions liées à l'engagement de ressources (financières et humaines), à la maintenance et à la mise à jour des données, à l'ajout de couches de données et à la future gouvernance pour GéoBase et ce, en tenant compte des besoins des utilisateurs finaux;</p> <p>Il est résolu que le Comité directeur de GéoBase fournisse aux administrations des modèles pour coordonner et faciliter la présentation des documents suivants au COCG à l'occasion de la séance spéciale du printemps 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un rapport sur le service GéoBase et les engagements officiels des administrations à l'égard du Secrétariat et des thèmes actuels de GéoBase; • un rapport sur la priorité des nouveaux thèmes et attributs de GéoBase, notamment les engagements officiels de chaque administration à l'égard des ressources et des fonds requis pour les nouveaux thèmes; • un engagement de la part de RNCan de poursuivre le financement et l'exploitation du portail de GéoBase; • un rapport sur les options et recommandations liées à la gouvernance de GéoBase, qui tiennent compte des besoins des utilisateurs finaux et de l'évolution du milieu canadien de la géomatique; <p>Il est de plus résolu que les membres du COCG acceptent de répondre aux demandes d'information et d'utiliser les modèles fournis par le Comité directeur de GéoBase pour élaborer les documents énoncés dans la présente résolution.</p>
S07-01	<p><u>Durabilité de GéoBase et ordre de priorité des nouvelles couches à ajouter</u></p> <p><u>Durabilité</u></p> <p>Attendu que, par leur engagement financier, les membres ont démontré qu'ils appuyaient le Secrétariat de GéoBase de même que le maintien des couches de données actuelles de GéoBase;</p> <p>Il est résolu que, à la lumière de l'information recueillie, la durabilité de l'initiative GéoBase est démontrée;</p> <p><u>Nouvelles couches de données</u></p> <p>Attendu qu'un sondage a permis de vérifier l'intérêt des membres et leur volonté de donner de l'expansion à GéoBase, et d'établir l'ordre de priorité des nouvelles couches thématiques à ajouter à GéoBase;</p> <p>Il est résolu que les couches de données suivantes seront ajoutées à GéoBase :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau hydro national (RHN), - Réseau routier national, version 2 (RRN 2.0), - Limites municipales - Couverture du sol <p>Il est en outre résolu que les nouvelles couches de données seront élaborées par les équipes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RHN : RNCan, Terre-Neuve-et-Labrador, Colombie-Britannique - RRN 2.0 : Statistique Canada, RNCan - Limites municipales : Postes Canada, RNCan, Colombie-Britannique, Ontario - Couverture du sol : Agriculture Canada, RNCan <p>(Le Comité directeur acquiert une certaine indépendance par rapport au COCG, de façon à ce que les questions et exigences opérationnelles puissent être dissociées de la prise des décisions.</p>
<p>S07-02</p>	<p><u>Gouvernance de GéoBase</u></p> <p>Attendu que les membres se sont vu présenter trois modèles de gouvernance pour l'initiative GéoBase et qu'ils en ont discuté;</p> <p>Attendu que le conseil a convenu que le modèle de gouvernance est conforme à l'esprit de collaboration qui anime le COCG et l'Accord canadien de géomatique;</p> <p>Il est résolu que la gouvernance de GéoBase devrait obéir au modèle du statu quo modifié. Autrement dit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les utilisateurs sont représentés au sein du Comité directeur. - Le Secrétariat de GéoBase joue un rôle accru dans le suivi et la communication des progrès de la mise en œuvre des mesures adoptées, y compris celles qui ont été déléguées au COCG, et la fonction communication est un aspect plus important de son mandat. - Le Comité directeur renonce à exiger la participation pleine et entière des partenaires avant d'ajouter une nouvelle couche.
<p>F07-03</p>	<p><u>PPP de GéoBase, mandat du Comité directeur et plan de communications</u></p> <p>Attendu que les modifications au mandat du Comité directeur et aux PPP de GéoBase ont été présentées au COCG;</p> <p>Attendu qu'un plan de communications a été élaboré;</p> <p>Attendu qu'il faut plus de temps pour examiner les documents;</p> <p>Il est résolu que les membres examineront la documentation (mandat, plan de</p>

	communications et vision à long terme) et enverront par courriel leurs commentaires au Secrétariat de GéoBase d'ici le 1 ^{er} novembre 2007, après quoi le Secrétariat leur demandera par courriel s'ils acceptent ces changements.
F07-04	<p><u>Soutien financier du Comité directeur et du Secrétariat de GéoBase</u> Attendu que le COCG continue à offrir un soutien financier au Comité directeur et le Secrétariat de GéoBase; Attendu que les membres provinciaux/territoriaux ont établi de quelle façon le soutien financier serait réparti entre eux; Attendu que les membres fédéraux ont établi de quelle façon le soutien financier serait réparti entre eux; Il est résolu que les membres provinciaux/territoriaux concluront des ententes d'ici le 1^{er} décembre 2007 selon la même répartition; Il est résolu que les membres fédéraux concluront des ententes d'ici le 1^{er} décembre 2007 selon la même répartition.</p>
F07-05	<p><u>Politique révisée sur l'ajout de données dans GéoBase</u> Attendu que le COCG est intéressé à ajouter des données dans GéoBase; Attendu qu'il y a un profil minimum pour chacune des couches de données; Attendu que les contributeurs peuvent souhaiter fournir des données qui ne font pas partie du profil; Il est résolu que le COCG appuie les ajouts de données pourvu qu'ils soient faits suivant le processus décrit dans les Principes, politiques et procédures (PPP) de GéoBase. (Voir Annexe 1 – PPP)</p>
F07-06	<p><u>Complétion des couches de données de GéoBase</u> Attendu qu'il y a une volonté de maintenir l'uniformité entre les thèmes de GéoBase; Attendu que certains membres ne sont pas en mesure de fournir des données obtenues le plus près possible de leur source; Il est résolu que le Comité directeur de GéoBase devrait étudier les échéanciers et dégager des méthodes de rechange pour compléter les couches de données et faire rapport sur les sources de rechange possibles à la prochaine réunion du COCG.</p>
F07-07	<p><u>Ajout de deux couches dans GéoBase</u> Attendu que le Comité directeur de GéoBase a recommandé l'ajout de deux couches, soit Terres des autochtones et des Premières nations et Limites des circonscriptions fédérales; Il est résolu que le COCG accepte l'ajout de ces couches dans GéoBase conformément au processus décrit dans les PPP.</p>

Appendice D

Les couches originales de GéoBase et leur définition

Le tableau suivant regroupe les premières définitions des couches thématiques originales de GéoBase. On trouvera sur le site Web de GéoBase une définition plus complète et peut-être aussi plus à jour des couches thématiques.

Thème	Définition	<u>Contenu minimal</u>
1. Limites administratives	Limites administratives ou limites des terres publiques fédérales et provinciales.	Frontière internationale; frontières interprovinciales et interterritoriales; zone économique exclusive du Canada (200 milles marins au large des côtes).
2. Réseau géodésique	Description des milliers de points de contrôle planimétriques et altimétriques répartis à travers le Canada.	Quatre produits du Système canadien de référence spatiale (SCRS) représentant plus de 95 000 points planimétriques et altimétriques; Réseau de base canadien; canevas altimétrique de premier ordre; Réseau fédéral de densification 3D; Réseau fédéral de densification 2D.
3. Toponymes	Noms officiels des entités géographiques du Canada.	Sous-ensemble (345 000 toponymes sur environ 500 000) de la Base de données toponymiques du Canada (BDTC). Noms courants et officiels approuvés par la Commission de toponymie du Canada (CTC). Ces noms sont disponibles dans un format à virgule flottante (ils sont attachés à des coordonnées géographiques).
4. Réseau routier national	Description vectorielle des routes principales et secondaires du Canada qui forment un réseau continu de plus de 1 000 000 km, selon les normes du Réseau routier national (RRN).	Représentation homogène, à jour et exacte (à 6 mètres près en moyenne) du réseau routier canadien dans toutes les provinces et tous les territoires. Cette version du RRN ne comprend pas les chemins d'accès aux ressources (chemins de gravier et routes praticables par temps sec).
5. Ortho-images	Ensemble des images satellitaires orthorectifiées qui représentent tout le territoire canadien.	Images Landsat 7 multibandes orthorectifiées, avec une résolution au sol de 15, 30 ou 60 mètres et une exactitude géographique de 15 à 20 mètres en moyenne.

<p>6. Données numériques d'élévation du Canada</p>	<p>Modèles altimétriques numériques constitués d'un réseau ordonné de points altimétriques à intervalles réguliers qui représentent la topographie du pays.</p>	<p>Couverture nationale complète à l'échelle de 1/50 000 ou mieux. Les données sont dérivées des données provinciales en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse (partenariats); courbes de niveau à 1/50 000 ailleurs. Dérivées de l'imagerie RadarSat lorsqu'il n'existe pas de cartes à 1/50 000 (cette question fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité en collaboration avec l'Agence spatiale canadienne).</p>
---	---	--

Appendice E

Correspondances entre les principes, les caractéristiques techniques de GéoBase et les critères d'approbation

Correspondances entre les principes et les caractéristiques techniques de GéoBase et les critères d'approbation

	<u>Critères d'approbation</u>							
	A-t-on désigné un gardien des données?	La clientèle est-elle suffisamment nombreuse?	L'ensemble de données est-il bien défini ou, si ce n'est pas le cas, le sera-t-il dans le cadre du projet de données?	A-t-on défini et accepté un cycle de mise à jour pour le thème considéré?	La couche thématique a-t-elle ou aura-t-elle une couverture nationale?	L'ajout de ce thème à GéoBase va-t-il éliminer ou réduire considérablement la redondance dans la collecte de l'information?	L'information sera-t-elle recueillie par les organismes les plus près de la source ou avec leur participation?	L'information sera-t-elle offerte à la clientèle gratuitement et sans limites d'utilisation?
<u>Principes de GéoBase</u>								
Les données-source, les données régionales et, si possible, les données nationales ont une géométrie commune.		✓			✓	✓	✓	✓
Les données de GéoBase ont une couverture pancanadienne.		✓			✓	✓		
Les données-source sont recueillies une seule fois.		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

	Critères d'approbation							
	A-t-on désigné un gardien des données?	La clientèle est-elle suffisamment nombreuse?	L'ensemble de données est-il bien défini ou, si ce n'est pas le cas, le sera-t-il dans le cadre du projet de données?	A-t-on défini et accepté un cycle de mise à jour pour le thème considéré?	La couche thématique a-t-elle ou aura-t-elle une couverture nationale?	L'ajout de ce thème à GéoBase va-t-il éliminer ou réduire considérablement la redondance dans la collecte de l'information?	L'information sera-t-elle recueillie par les organismes les plus près de la source ou avec leur participation?	L'information sera-t-elle offerte à la clientèle gratuitement et sans limites d'utilisation?
Les données-source sont recueillies et tenues à jour par le gardien de données qui en est responsable.	✓			✓		✓	✓	
Il faut assurer la pérennité des programmes de données-source.	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Le coût de la gestion et de la mise à jour des données est partagé entre les partenaires.		✓		✓		✓	✓	
Les données de GéoBase sont offertes gratuitement.								✓
Les données de GéoBase peuvent être utilisées sans restrictions.								✓

Critères d'approbation								
	A-t-on désigné un gardien des données?	La clientèle est-elle suffisamment nombreuse?	L'ensemble de données est-il bien défini ou, si ce n'est pas le cas, le sera-t-il dans le cadre du projet de données?	A-t-on défini et accepté un cycle de mise à jour pour le thème considéré?	La couche thématique a-t-elle ou aura-t-elle une couverture nationale?	L'ajout de ce thème à GéoBase va-t-il éliminer ou réduire considérablement la redondance dans la collecte de l'information?	L'information sera-t-elle recueillie par les organismes les plus près de la source ou avec leur participation?	L'information sera-t-elle offerte à la clientèle gratuitement et sans limites d'utilisation?
Les données de GéoBase sont utilisées au moyen d'une licence commune.								✓
GéoBase a pour principale vocation de fournir des données à des fournisseurs de services.		✓						
<u>Caractéristiques techniques</u>								
Les éléments de données de GéoBase ont un seul et unique identifiant (ID).			✓					

<u>Critères d'approbation</u>								
	A-t-on désigné un gardien des données?	La clientèle est-elle suffisamment nombreuse?	L'ensemble de données est-il bien défini ou, si ce n'est pas le cas, le sera-t-il dans le cadre du projet de données?	A-t-on défini et accepté un cycle de mise à jour pour le thème considéré?	La couche thématique a-t-elle ou aura-t-elle une couverture nationale?	L'ajout de ce thème à GéoBase va-t-il éliminer ou réduire considérablement la redondance dans la collecte de l'information?	L'information sera-t-elle recueillie par les organismes les plus près de la source ou avec leur participation?	L'information sera-t-elle offerte à la clientèle gratuitement et sans limites d'utilisation?
Les données de GéoBase sont conformes à un modèle normalisé et respectent ou dépassent des exigences minimales en fait d'exactitude, de résolution et d'actualité.			✓					
Les métadonnées sont définies et normalisées à l'échelle de l'entité.			✓					
Les données de GéoBase et tous les outils, services et applications qui s'y rattachent sont conformes à des normes internationales.			✓					
Les données de GéoBase sont homogènes à l'échelle du Canada.	✓					✓		

Appendice F

Mandat du Comité directeur de GéoBase

CONSEIL CANADIEN DE GÉOMATIQUE (COCG)

Mandat du Comité directeur de GéoBase

A. Introduction

GéoBase est une initiative des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui est supervisée par le Conseil canadien de géomatique (COCG). Elle a été entreprise pour assurer l'accès à une base de données géospatiales commune, à jour et de qualité sur l'ensemble du Canada. Grâce au portail de GéoBase, les utilisateurs s'intéressant à la géomatique ont accès à des données géospatiales de qualité gratuitement et sans restriction.

GéoBase répond aux demandes de la population canadienne, qui souhaite avoir accès gratuitement à des données. Elle s'articule autour de partenariats et d'une technologie innovatrice. En travaillant ensemble, les multiples paliers de gouvernement augmentent leur efficacité dans la collecte et la tenue à jour des données géospatiales. Cela permet aussi de réduire la duplication des efforts au sein des organismes.

Les données de GéoBase ont été produites et sont disponibles conformément aux normes nationales établies et englobent des métadonnées explicites pour en faciliter l'utilisation. Les données de GéoBase fournissent des points de référence, des renseignements généraux et des raccords à une grande variété de données thématiques pour des applications gouvernementales, commerciales et individuelles. Les Canadiens bénéficieront non seulement de l'accès aux données, mais aussi des mises à jour continues des données géospatiales, qui seront disponibles sur le portail de GéoBase.

GéoBase est un élément clé de l'Infrastructure canadienne des données géospatiales qui a été promue et facilitée grâce au programme GéoConnexions. Par le biais de ce programme, on a octroyé un financement important pour préparer les données de GéoBase et en assurer l'accessibilité. Le portail GéoBase est conforme à la vision et aux principes du programme GéoConnexions.

B. Contexte

L'initiative GéoBase est issue du constat – par les organismes de cartographie du gouvernement canadien – que la couverture cartographique de base actuelle est désuète et imprécise. À l'origine, elle avait été élaborée grâce aux efforts et aux activités de deux comités interreliés mais distincts : le Comité directeur de GéoBase du COCG et le Noyau des données-cadre de GéoConnexions, tous deux ayant reconnu l'importance d'une base de données géographiques actuelle, cohérente et à jour.

Avec la création du Comité directeur de GéoBase en 2001, le COCG et le Conseil de gestion de GéoConnexions ont fusionné les deux comités. Le Comité directeur de GéoBase fusionné,

régi par le COCG, avait pour mandat de planifier et de diriger l'élaboration et la mise en œuvre de GéoBase, et d'assurer la concrétisation des engagements liés aux données-cadre de GéoConnexions.

Le COCG a sanctionné la vision, les principes, les politiques et les procédures de GéoBase et continue de soutenir le Comité directeur de GéoBase, le Secrétariat de GéoBase et, le cas échéant, tout groupe de travail ou de consultation connexe.

Le présent document décrit le rôle, le modèle de gouvernance et les principes de fonctionnement du Comité directeur de GéoBase.

C. Rôle

Relevant du COCG, le rôle du Comité directeur de GéoBase consiste à :

1. élaborer la stratégie liée à la mise en œuvre de GéoBase et la recommander au COCG;
2. fournir des directives générales sur la mise en œuvre de la stratégie approuvée et des plans d'action connexes;
3. passer en revue les progrès relatifs à l'élaboration de GéoBase, faire des rapports à cet égard et recommander des modifications, au besoin;
4. aider les membres du COCG à s'aligner sur le concept, la stratégie et le plan de mise en œuvre de GéoBase et à les soutenir;
5. présenter, expliquer et promouvoir l'initiative GéoBase auprès de la communauté des intervenants canadiens, y compris :
 - les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux,
 - le Conseil consultatif national du Ministre pour les Sciences de la Terre – RNCan (CCNMST),
 - le Comité mixte des organismes intéressés à la géomatique (CMOIG) ainsi que leurs homologues provinciaux et territoriaux,
 - l'industrie de la géomatique et les associations universitaires,
 - les autres importants groupes d'utilisateurs.

D. Membres

Les membres du Comité directeur de GéoBase ont été désignés afin de fournir une vaste gamme de points de vue sur l'initiative GéoBase.

Le Comité directeur regroupe dix membres dont huit représentent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, un, l'industrie de la géomatique et un, le milieu de l'enseignement de la géomatique. Les huit représentants gouvernementaux proviennent d'organismes participants du COCG et leur représentation des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est équitable (quatre membres du gouvernement fédéral et quatre membres des

gouvernements provinciaux et territoriaux représentant les régions). La composition du comité doit être confirmée à nouveau ou renouvelée au cours des réunions du COCG qui se tiennent à l'automne.

Les membres provinciaux et territoriaux sont nommés pour deux ans avec possibilité de renouvellement, à la discrétion des membres provinciaux et territoriaux du COCG.

Les membres provinciaux et territoriaux du Comité directeur de GéoBase représentent des régions : les provinces de l'Atlantique, le Centre du Canada, les provinces de l'Ouest et les Territoires du Nord.

Les modifications sont apportées en alternance à la représentation régionale, afin d'assurer la continuité au Comité directeur de GéoBase. Les représentants des provinces de l'Atlantique et de l'Ouest sont nommés ou confirmés à nouveau les années impaires, tandis que les membres du Centre du Canada et des Territoires du Nord le sont les années paires.

Les membres du gouvernement fédéral sont nommés pour une période de deux ans avec la possibilité de voir leur mandat renouvelé à la discrétion du CMOIG.

Du côté fédéral, les représentants font partie des grandes catégories suivantes : les utilisateurs du CMOIG, les producteurs du CMOIG, les communautés de pratique et les projets fédéraux majeurs. Les modifications ou les confirmations liées à la représentation fédérale sont aussi effectuées en alternance, afin d'assurer la continuité au Comité directeur de GéoBase.

Les deux membres représentant l'industrie canadienne de la géomatique et le milieu de l'enseignement seront remplacés ou nommés à nouveau tous les deux ans.

Les membres doivent faire office d'experts indépendants en fournissant des orientations stratégiques pour cette initiative nationale qu'est GéoBase. Advenant qu'un membre estime que son indépendance est compromise, il doit faire part des conflits d'intérêts potentiels au président.

E. Président

Outre les membres, il y aura un président du Comité directeur de GéoBase. Le président est généralement le directeur général de la Direction des levés et de la cartographie de RNCan. Un remplaçant peut être nommé président avec le consentement du COCG.

F. Gouvernance

Le Comité directeur de GéoBase relève du COCG à titre d'organe directeur de l'initiative GéoBase.

Le Comité directeur de GéoBase s'efforce d'en arriver à un consensus. Si un vote est jugé approprié, il faut obtenir la majorité. Le président disposera de privilèges de vote équivalant à ceux de n'importe quel autre membre du Comité directeur de GéoBase.

G. Comités

Le Comité directeur de GéoBase peut, à sa discrétion, établir un comité consultatif, des comités chargés d'une tâche ou des groupes de travail ayant un mandat particulier.

H. Secrétariat

Le secrétariat de GéoBase relève du président du Comité directeur et est dirigé par RNCan. C'est une organisation nationale financée et pourvue en effectif par des organisations fédérales et provinciales-territoriales dans le but 1) de fournir un soutien professionnel et logistique au Comité directeur et aux comités de travail et de consultation connexes; 2) de produire, de tenir à jour et d'exécuter le plan de mise en œuvre de GéoBase; et 3) d'assurer une liaison avec la communauté d'intervenants de GéoBase.

I. Réunions

Le Comité directeur se réunira à tout le moins sur une base trimestrielle et utilisera au maximum les appareils électroniques comme le téléphone, les vidéoconférences et le courrier électronique. Il y aura un minimum de rencontres en personne, et elles seront convoquées uniquement en fonction des besoins. Le secrétariat de GéoBase peut aussi convoquer une réunion si l'un des membres en fait la demande au président, afin d'examiner une question importante et urgente. Des rapports semestriels seront produits par le président ou le secrétariat et distribués aux membres du Comité directeur et au COCG.

J. Rémunération

Les membres du Comité directeur ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent bénéficier d'une aide appropriée pour couvrir leurs frais de déplacement lorsqu'ils assistent et participent à des réunions.

K. Procédures de modification

Toute modification au présent mandat doit être approuvée au moyen d'une résolution ou d'un vote du COCG. Toute modification proposée doit être distribuée aux membres du COCG au moins 7 jours avant le vote.